



Musique Gianmaria Testa, poète italien des autres latitudes, n'est plus *Page B 10*

Sciences La ministre Duncan promet la fin de l'ingérence d'Ottawa *Page A 6*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 69

LE DEVOIR, LE JEUDI 31 MARS 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

ÉCRASEMENT AUX ÎLES DE LA MADELEINE

Le MU-2, un avion « capricieux » et vulnérable

MARCO FORTIER

Il a la réputation d'un « *faiseur de veuves* ». L'avion qui s'est écrasé aux îles de la Madeleine avec sept personnes à bord, dont le chroniqueur Jean Lapierre et quatre membres de sa famille, est considéré comme un appareil « *capricieux* » et vulnérable au givrage des ailes.

Pas moins de 27,7 % des 704 avions de la série Mitsubishi MU-2 ont subi un accident depuis la mise en service du modèle en 1963, a estimé le réputé magazine *Flying*. Des experts de l'industrie du transport aérien décrivent ce bilan comme inquiétant. Seul le petit avion Merlin a un taux d'accident plus élevé parmi les aéronefs de cette catégorie : 30,2 % des appareils mis en service ont eu un accident.

Une meilleure formation des pilotes depuis les huit dernières années — imposée par l'Administration fédérale de l'aviation aux États-Unis — a toutefois amélioré le bilan de sécurité du MU-2, a insisté la société Mitsubishi dans un communiqué diffusé mardi.

Le MU-2 « *est plus intolérant au givrage que n'importe quel avion de sa catégorie* », affirme Jean Larocque, directeur de la recherche et du développement aéronautique au Centre québécois de formation aéronautique, l'école de pilotage du cégep de Chicoutimi.

« *Plus du quart des MU-2 construits se sont écrasés, ce qui en fait un exemple de dangerosité. La conséquence ultime d'un excès de givrage est le décrochage des ailes, qui peut entraîner l'avion quasi verticalement, parfois jusqu'à impact au sol* », a précisé M. Larocque au *Devoir*.

Ce petit bimoteur à hélices, d'une capacité d'une dizaine de passagers, est considéré comme « *très rapide* » pour un appareil de cette

VOIR PAGE A 10 : AVION

Lire aussi · Jean Lapierre, 1956-2016. Un parcours sinueux. Une chronique de Michel David. L'archétype du « *joueualiste* ». L'ex-élu a pavé la voie pour d'autres politiciens. *Page A 3*



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

80 % des victimes perturbées ou confuses

Une étude lève le voile sur l'impact de la santé mentale et la toxicomanie lors des interventions policières

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Les policiers doivent faire face à des situations à haut risque lorsqu'ils se trouvent devant un individu aux prises avec des problèmes de santé mentale ou encore de drogue ou d'alcool. En effet, près de 80 % des personnes visées par une intervention policière durant laquelle une personne meurt ou subit des blessures graves étaient dans un « *état de conscience altéré* », révèle une étude de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) dévoilée mercredi.

« *Dès qu'on est en présence d'une personne qui est en crise, qui est atteinte de troubles mentaux, qui a un comportement qui permet de détecter cet état-là ou qui est en état d'intoxication, à ce moment-là, il devrait déjà y avoir une première lumière qui s'allume* », soutient la chercheuse Annie Gendron, appelant les policiers à la plus grande « *prudence* » dans ces situations pouvant « *dégénérer* » en quelques secondes.

Elle souligne à gros traits le haut degré de volatilité des opérations au terme desquelles un policier dégainé son arme et ouvre le feu. « *Il faut toujours être à l'affût. [...] Ça va très vite. Parfois, le "back-up" est appelé, mais [...] n'a pas le temps d'arriver avant que malheureusement les blessures surviennent* », explique-t-elle, avant de préciser qu'à peine dix minutes s'écoulaient — dans un cas sur deux — entre l'arrivée des policiers, les coups de feu, puis l'appel des secours.

Le cas des régions

La membre du Centre de recherche et de développement stratégique (CRDS) de l'ENPQ a passé au peigne fin 143 dossiers d'enquêtes indépendantes sur des interventions policières

VOIR PAGE A 10 : POLICE

AUJOURD'HUI



Économie · Investissements.

Cuba ouvre ses bras aux entreprises canadiennes. *Page B 1*

Actualités · Euro 2016. La France prévoit des « conditions de sécurité exceptionnelles » à 70 jours du grand rendez-vous. *Page A 7*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

BERNARD LAMARRE 1931-2016

Un grand bâtisseur du Québec inc.

FRANÇOIS DESJARDINS

Grand génie québécois, visionnaire, philanthrope, passionné de l'art : le fleuve de réactions qui a déferlé mercredi à la suite du décès de Bernard Lamarre est celui réservé aux gens qui ont marqué leur époque. Car tout en construisant une collection de 1300 tableaux, acquise par le Musée d'art contemporain de Montréal dans les années 90, celui qui a piloté Lavalin jusqu'à sa fusion avec SNC était un acteur de premier plan dans l'émergence du Québec inc. Sa disparition, à l'âge de 84 ans, survient au terme d'un combat acharné contre une maladie fulgurante.

Du premier ministre Philippe Couillard à l'Ordre des ingénieurs en passant par les partis d'opposition, le maire de Montréal, les chambres de commerce et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), tous ont salué sa contribution et son rôle dans des projets comme le développement de la baie James, la construction de l'autoroute Ville-Marie et la réalisation du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Outre le MBAM, dont il a présidé le conseil de 1982 à 1991 et de 1997 à 2008, M. Lamarre a été président de l'Ordre des ingénieurs du



ANNIK MH DE CARUFEL ARCHIVES LE DEVOIR

VOIR PAGE A 10 : BÂTISSEUR

Bernard Lamarre a été un acteur de premier plan dans l'émergence du Québec inc.

FINANCEMENT

Des cibles élevées pour les ministres du gouvernement ontarien

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Nathalie Normandeau et les autres ministres libéraux de Jean Charest devaient récolter 100 000\$ par an pour financer le Parti libéral du Québec? Il semble que ce ne soit que de la «petite bière». En Ontario, les cibles sont jusqu'à cinq fois plus élevées, a révélé le *Toronto Star*. Une situation qui pervertit le système politique en octroyant à quelques riches gens d'affaires un accès privilégié aux décideurs, mais en les exposant aussi à une forme d'extorsion politicienne, estiment des spécialistes.

Le quotidien s'est fait confirmer par plusieurs sources au sein du gouvernement libéral de Kathleen Wynne que chaque ministre se voit imposer une cible de financement proportionnelle à l'attrait qu'exerce son ministère.

Ainsi, les ministres Charles Sousa et Eric Hoskins, aux Finances et à la Santé, doivent chacun récolter 500 000\$ par année. Le ministre de l'Énergie Bob Chiarelli, qui peut harnacher l'opulence des secteurs de l'électricité et de l'énergie nucléaire, doit amasser entre 250 000\$ et 300 000\$. Steven Del Duca (Transports), qui voit à l'attribution de contrats routiers, doit rapporter 300 000\$. Inversement, ceux qui président aux destinées de ministères à vocation sociale ont une cible d'environ 100 000\$.

Deux anciens ministres ont confié au *Star* leur inconfort, dont John Gerretsen. «Si un enjeu majeur survenait et que vous aviez été financé par un lobbyiste

représentant une quelconque industrie, cela allait vous affecter. C'est humain.»

La première ministre de l'Ontario, M^{me} Wynne, a refusé mardi de confirmer les cibles établies, mais a rappelé que la politique et les campagnes électorales coûtaient cher. «*Tout le monde doit faire sa part. [...] Nous sommes une équipe, nous avons besoin de récolter une certaine quantité d'argent afin d'être en mesure de faire des publicités et de mener la campagne dont on a besoin.*»

Réformes à venir

M^{me} Wynne a néanmoins révélé qu'elle songeait à changer graduellement le système et qu'un «plan» serait déposé «à l'automne». «*Il inclura un délaissement des dons des entreprises et des syndicats, une diminution des plafonds annuels de contribution et, en même temps, le maintien des mesures de divulgation en place qui permettent la transparence.*» Son entourage a refusé de dire si elle songeait à instaurer un financement étatique pour compenser les pertes de revenus.

Car là se trouve le nœud du problème, selon le professeur de l'Université Laval Louis Massicotte, spécialisé dans les questions de financement politique. Le Québec a été le premier à interdire les dons des entreprises au pays. «*Le bilan qu'on fait, c'est que ce fut un énorme échec, dit-il sans ambages. En réalité, le système n'est pas bon, car comme les partis n'arrivent pas à se financer par les dons des citoyens, ils se financent par des dons corporatifs déguisés par des prête-noms, entre autres.*»

C'est pour cette raison que même s'il y voit une poignée d'effets pervers, il estime que le financement des partis politiques par l'État doit nécessairement accompagner l'abolition des dons corporatifs et syndicaux. Son avis est partagé par l'ancien directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley. «*Je suis heureux d'entendre que M^{me} Wynne a l'intention de revoir cette situation. Personnellement, je crois que la seule solution qui s'impose quand on éliminera la possibilité de financement corporatif et syndical est que ça provienne des deniers publics.*»

Extorsion

M. Massicotte estime que les cibles imposées aux ministres créent une impression de conflit d'intérêts. «*C'est une très mauvaise pratique*» qui incite les ministres «à tourner les coins ronds». Le problème inverse se pose aussi à son avis. «*Si vous refusez la charité à quelqu'un sur la rue, le pauvre ne peut rien contre vous. Mais quand ceux qui viennent vous voir détiennent le pouvoir politique, ce n'est pas la même chose...*» Il rappelle qu'à la commission Charbonneau, un entrepreneur a soutenu avoir perdu des contrats de Québec après que la ministre Julie Boulet lui eut dit être «très, très, très déçue» qu'il ne donne plus au PLQ.

Monnayer l'accès

Contrairement au Québec, les dons provenant des entreprises et des syndicats sont permis en Ontario. La limite est de 9775\$ par année, par parti. Ce montant peut être doublé en année électorale. Chaque entité peut en plus financer jusqu'à cinq asso-

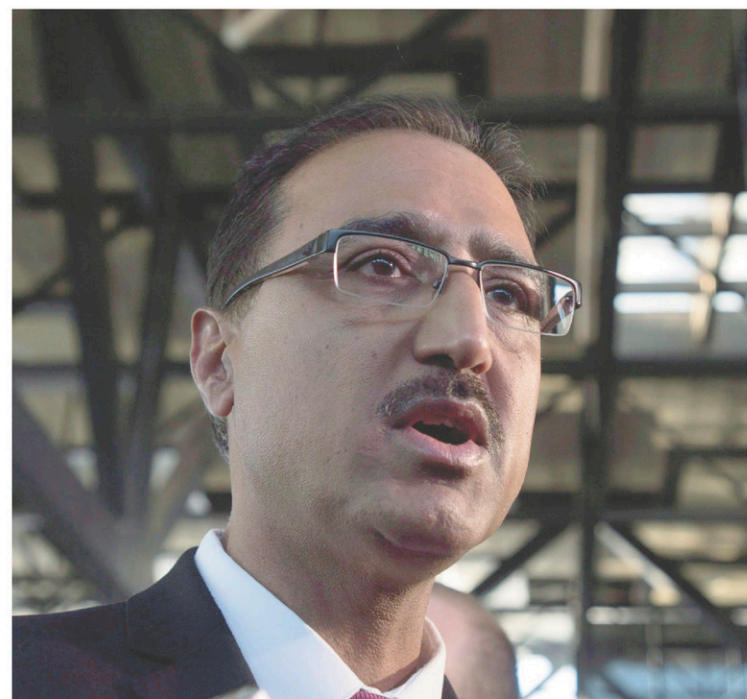
ciations de circonscriptions et cinq candidats, à raison de 1330\$ chacun.

Mercredi soir, M^{me} Wynne a participé à une collecte de fonds qui à elle seule devait rapporter 3 millions. La première ministre a soutenu que l'argent des entreprises n'avait pas d'influence en citant les dons totalisant 275 000\$ en 2013 et 2014 de Beer Store, le regroupement des brasseurs détenant un monopole sur la vente de bière dans la province. «*Nous avons fait exactement ce qu'ils ne voulaient pas qu'on fasse [assouplir le monopole].*»

Le *Globe and Mail* a cependant mis à jour un contre-exemple. En décembre, le groupe de banques qui avaient participé à la privatisation d'Hydro One (transaction leur ayant rapporté près de 30 millions) a moussé une collecte de fonds libérale ayant permis de récolter 165 000\$.

Au Canada, les dons des entreprises et des syndicats sont interdits au fédéral, mais autorisés dans six provinces (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard). Des plafonds de contribution variant de 100\$ (Québec) à 15 000\$ (Alberta) existent partout sauf dans quatre provinces (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard). En Colombie-Britannique, a révélé le *Globe and Mail*, les rencontres privées avec la première ministre Christy Clark se monnaient jusqu'à 20 000\$ par personne.

Le Devoir



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre fédéral de l'Infrastructure, Amarjeet Sohi

FONDS CHANTIERS CANADA

Québec s'entend avec Ottawa

Le gouvernement du Québec dit s'être entendu avec Ottawa sur les 109 millions de dollars des fonds pour les projets d'infrastructure au Québec qui dorment dans les coffres du fédéral. Ces sommes prévues pour le Québec par le Fonds Chantiers Canada de 2007-2014 devaient être attribuées d'ici le 31 mars.

Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a annoncé, mercredi, que les gouvernements du Québec et du Canada se sont entendus pour l'utilisation de l'«enveloppe résiduelle» provenant du Fonds Chantiers Canada.

M. Leitão a voulu rappeler que son gouvernement s'était déjà entendu avec l'ancien gouvernement conservateur quant aux modalités d'utilisation des sommes résiduelles de 109 millions réservées au Québec.

Le ministre a affirmé que cela dissipait les inquiétudes véhiculées quant à l'obtention de ces sommes par Québec, ajoutant que des annonces auront lieu «prochainement» concernant les projets d'infrastructure qui bénéficieront de ces fonds.

Mercredi dernier, au lendemain du dépôt du budget fédéral, le maire de Montréal, Denis Coderre, et son homologue de Québec, Régis Labeaume, avaient témoigné de leur impatience de voir les projets enfin débloquer. M. Coderre avait affirmé que les choses devaient se faire «correctement, mais rapidement».

Québec mieux placé

Le ministre fédéral de l'Infrastructure, Amarjeet Sohi, s'était aussi montré impatient, indiquant d'ailleurs que «ces fonds [731 millions à l'échelle du Canada], s'ils ne sont pas attribués, seront transférés aux municipalités rapidement».

«L'argent versé par le gouvernement fédéral permettra d'appuyer les priorités identifiées par le gouvernement du Québec en matière d'infrastructures. Québec est le mieux placé pour déterminer les principaux projets sur son territoire [...], a affirmé le ministre Leitão, en annonçant l'entente avec Ottawa à la veille de la date butoir.

La Presse canadienne

DÉJEUNERS-CAUSERIES DESJARDINS

Desjardins

CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

PROFITEZ DE NOS TRIBUNES PUBLIQUES D'AVRIL

MARDI 12 AVRIL de midi à 14 h

HEC MONTRÉAL:
AU SERVICE DE L'ENTREPRENEURIAT
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC

MICHEL PATRY
Directeur
HEC Montréal

VENDREDI 22 AVRIL de midi à 14 h

DES STRATÉGIES POUR UN QUÉBEC
EN CROISSANCE

GAÉTAN MORIN
Président et chef de la direction
Fonds de solidarité FTQ

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT :
514 871-4001 - WWW.CCMM.QC.CA/AVRIL_DC

CRÉATEURS D'AFFAIRES

Présentés par :

Bell

En collaboration avec :

Ivanhoé
Cambridge
Caisse de dépôt et placement
du QuébecAÉROPORTS DE
MONTRÉAL

les affaires

CN

LOTO
QUÉBECHydro
Québec

SNC-LAVALIN

BOYCOTTAGE D'ISRAËL

Un groupe nargue le gouvernement Trudeau

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Un groupe faisant la promotion de campagnes de boycottage contre Israël met le gouvernement Trudeau au défi de le sanctionner.

L'organisme Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) a pris au mot les élus libéraux, qui ont appuyé le mois dernier une motion conservatrice appelant le gouvernement à «condamner» toute entité qui ferait la promotion, au Canada ou à l'étranger, du mouvement BDS — une campagne de boycottage, désinvestissement et sanctions contre Israël.

Le président du groupe CJPMO, Thomas Woodley, s'est ainsi photographié en train d'apposer des autocollants sur des produits israéliens provenant des territoires occupés. «N'achetez pas ce produit. [...] Défendez les droits de la personne», somment les autocollants. Les images, accompagnées d'une lettre explicative, ont été envoyées au premier ministre Justin Trudeau, à son ministre des Affaires étrangères Stéphane Dion, de même qu'aux conservateurs Michelle Rempel et Tony Clement et au chef du NP, Thomas Mulcair.

Thomas Woodley somme les élus, dans sa missive, de condamner les Canadiens qui font la promotion du mouvement BDS, comme l'exige la motion parlementaire, ou de «renoncer à cette motion absurde et insultante». «Si vous ne faites ni l'un ni l'autre, alors

vous démontrerez que l'objectif de cette motion était, tout simplement, d'intimider les critiques d'Israël, ou pire, de générer du capital politique au détriment de notre droit à la liberté d'expression», stipule la lettre.

Le Bureau du premier ministre n'a pas mordu à l'hameçon mercredi. Car Justin Trudeau a déjà condamné le mouvement BDS, a-t-on rappelé. En novembre, M. Trudeau s'était «inquiété» de voir de l'Union européenne approuver une norme d'étiquetage forçant Israël à identifier ses produits provenant de ses colonies en territoires occupés. «Je pense que c'est important que les consommateurs aient de l'information sur la provenance de leurs produits, mais dans un contexte global, pas dans un contexte qui cible précisément un pays ou un autre», avait-il fait valoir.

L'entourage de Stéphane Dion n'a pas non plus voulu réagir à la sortie du groupe CJPMO. Son bureau a plutôt rappelé que M. Dion avait affirmé en marge du débat sur la motion que, bien que le mouvement compte «certains extrémistes, racistes et antisémites», d'autres approuvent le boycottage BDS par «erreur de bonne foi» et ne méritent pas d'être «condamnés à la moindre occasion».

Près de 140 députés libéraux — dont Justin Trudeau — ont appuyé la motion conservatrice le 22 février, tandis qu'une quinzaine de leurs collègues avaient refusé, comme les néodémocrates et les bloquistes.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Un parcours
sinueux

MICHEL DAVID



L'unanimité du concert de louanges qu'a provoqué la mort tragique de Jean Lapierre ne lui ressemble pas. Il aurait été le premier à y mettre quelques bémols.

Malgré le choc causé par cet épouvantable drame et le caractère indéniablement attachant de l'homme, le sens critique qu'il se faisait un devoir d'exercer dans ses commentaires sur la classe politique doit aussi prévaloir dans l'examen de son parcours sinueux, qu'on pourrait facilement prendre pour de l'opportunisme.

J'ai rencontré le jeune député libéral de Shefford pour la première fois sur une plage de la baie des Chaleurs durant l'été 1979, alors que *Le Soleil* m'avait affecté à la couverture d'un colloque camping des jeunes libéraux fédéraux, organisé par son collègue de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Rémi Bujold.

Cet été-là, l'avenir politique du Québec semblait bien incertain. Après la défaite libérale de mai 1979, Pierre Elliott Trudeau avait annoncé son départ, mais il n'avait pas encore été remplacé. On ne connaissait pas la date du référendum que projetait le gouvernement Lévesque, mais cela ne pouvait pas tarder beaucoup et le gouvernement conservateur minoritaire de Joe Clark ne comptait que deux députés au Québec. Sa chute inopinée en décembre de la même année et le retour inattendu de Trudeau allaient bouleverser le cours des choses.

Au coin du feu, Lapierre avait l'âme nationaliste, mais il n'a pas protesté l'année suivante contre les fausses promesses faites par Trudeau durant la campagne référendaire ni contre la « nuit des longs couteaux » et le rapatriement unilatéral de la Constitution. Des 74 députés libéraux du Québec à la Chambre des communes, Louis Ducloux (Montmorency) a été le seul à oser voter contre le rapatriement, au risque de compromettre sa carrière.

♦ ♦ ♦

Certes, Lapierre a appuyé l'accord du lac Meech en 1987, mais c'était aussi la position du chef du parti, John Turner. Les moutons noirs étaient plutôt ceux qui s'y opposaient, à l'instigation de Trudeau et de son principal homme de main, Jean Chrétien, alors réfugié sur Bay Street.

En 1990, il s'est dit trop fier pour s'associer à Chrétien. C'était tout à son honneur, mais après choisi le camp de Paul Martin lors de la course à la succession de Turner, son avenir paraissait bien sombre avec le nouveau chef.

C'est avec la bénédiction de Robert Bourassa qu'il s'est joint à Lucien Bouchard pour fonder le Bloc québécois. L'ancien premier ministre, qui ne voulait surtout pas voir le nouveau héros des nationalistes débarquer à Québec, misait sur la présence d'un parti souverainiste à Ottawa pour forcer le reste du pays à accepter un nouvel accord constitutionnel, mais l'entente de Charlottetown a également échoué.

Lapierre n'a pas voulu se présenter devant l'électorat sous les couleurs du Bloc. Jacques Parizeau présentait l'élection fédérale d'octobre 1993 comme la première période d'une partie dont la troisième, après une victoire du PQ, serait un autre référendum, mais le député de Shefford a préféré observer la partie de la galerie de presse. Soit il se sentait incapable de participer à la rupture du Canada, et il n'aurait jamais dû aller au Bloc, soit il préférait ne pas se mouiller. S'il avait combattu dans le camp du Oui, toute l'amitié de Paul Martin n'aurait pas suffi à assurer sa réintégration au PLC en 2004.

♦ ♦ ♦

Depuis deux jours, on a vanté avec raison les talents de communicateur et de vulgarisateur uniques de Jean Lapierre, sa connaissance intime du milieu politique, son ardeur au travail, sa simplicité et sa générosité avec ses collègues. Il faut également lui savoir gré d'avoir intéressé à la politique des gens qui y seraient autrement demeurés indifférents.

Tous les chroniqueurs aimeraient bénéficier de son exceptionnel auditoire et de la grande affection que la population lui portait. Son statut très spécial n'en créait pas moins un malaise au sein de la profession. Lui-même ne se présentait pas comme un journaliste, mais simplement comme un commentateur. Il se sentait dès lors autorisé à mélanger les genres d'une manière interdite aux journalistes « normaux ».

Je n'en connais aucun autre qui a agi comme conseiller auprès d'entreprises aussi diverses qu'Onex, Loblaw's, Imperial Tobacco, Cisco Systems Canada ou Rogers. Cela aurait immédiatement été perçu comme une situation de conflit d'intérêts inacceptable.

En 2012, l'ancien directeur des émissions d'affaires publiques de Radio-Canada, Pierre Sormany, avait été condamné à payer 22 000 \$ à Lapierre pour avoir lancé sur Facebook qu'il conseillait aussi son « ami » Tony Accurso. La commission Charbonneau a cependant fait entendre l'enregistrement d'une conversation avec l'ancien président de la FTQ, Michel Arsenault, dans laquelle il évoquait le controversé entrepreneur avec une sollicitude tout amicale. Que ses auditeurs ne lui en aient pas tenu rigueur démontre à quel point ils lui faisaient confiance.

mdavid@ledevoir.com



Jean Lapierre en janvier 2006, alors qu'il faisait campagne pour être réélu député d'Outremont.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

JEAN LAPIERRE 1956-2016

L'archétype du « journaliste »

L'ex-élu a pavé la voie pour d'autres politiciens devenus commentateurs

STÉPHANE BAILLARGEON

Commenter, chroniquer, critiquer, ça se fait beaucoup et de plus en plus. Être écouté, compter et finalement faire une différence, c'est beaucoup plus rare et d'autant plus remarquable.

Jean Lapierre, décédé mardi, était de ces commentateurs qui trouvent écho au sein du pouvoir. Le premier ministre lui-même a confirmé son rayonnement assez unique.

« La question qu'on posait le matin, vers 10-11 h, c'était : de quoi Lapierre a-t-il parlé ? » a dit mercredi Philippe Couillard en rendant hommage à l'ex-politicien devenu commentateur politique. Parce qu'il donnait le ton. Le sujet dominant de la journée, le plus souvent, était celui sur lequel il s'était prononcé.

Cette révélation n'étonne pas Thierry Giasson, professeur de science politique de l'Université Laval, spécialiste de la communication politique. « Le premier ministre a dit que M. Lapierre donnait souvent le ton. C'était donc un joueur extraordinairement important dans le cycle de l'information politique au Québec. Jean Lapierre agissait sur la ligne d'action politique, il fixait certaines des priorités et il attirait l'attention sur des

enjeux précis par ce qu'il disait.

C'est rare et c'est notable. »

Cette capacité d'influence tenait à plusieurs facteurs, dont un indéniable talent à saisir l'humeur des électeurs et la puissance des médias pour lesquels il travaillait. « C'est le chroniqueur politique qui avait l'auditoire le plus vaste, le plus diversifié », dit le professeur. Il avait une sorte de don d'ubiquité qui lui permettait d'être partout en même temps pour rencontrer et écouter les gens. Il avait aussi un immense réseau de contacts et un accès privilégié à un nombre impressionnant de sources. Bref, c'est quelqu'un dont la voix portait, mais je ne sais pas à quel point il s'en rendait compte. »

Écouté par tous

L'aspect souligné par le politicien semble aussi assez unique au savant : Jean Lapierre était écouté de tous bords, par tous les partis, ou presque. « Il était respecté et, visiblement, les gens ne craignaient pas de se confier à lui. Son travail, c'était de parler des coulisses du pouvoir, et pour y arriver, évidemment, il devait recevoir des confidences. »

Le livre *Confessions post-référendaires* (éditions de l'Homme) produit en 2014 avec Chantal Hébert

« C'est facile d'être méchant et vitriolique quand on parle de politique. Ce n'était pas son créneau et les acteurs politiques le reconnaissent. »

Thierry Giasson, professeur de science politique de l'Université Laval

le prouve. Jean Lapierre a servi de facilitateur pour attirer des révélations de tous les grands acteurs du référendum de 1995, de Paul Martin à Frank McKenna, de Lucienne Robillard à Lucien Bouchard.

« C'est facile d'être méchant et vitriolique quand on parle de politique », note Thierry Giasson. Ce n'était pas son créneau et les acteurs politiques le reconnaissent.

Son parcours renforçait ce trait de personnalité porté vers l'écoute et le respect des autres. Ancien élu, libéral devenu bloquiste, puis retourné aux libéraux, il était devenu une sorte de « journaliste » de la politique capable de susciter la confiance chez les souverainistes comme chez les fédéralistes.

« Dans un sens, il est l'archétype de ce modèle », dit le professeur en

citant les autres exemples, Mario Dumont, Liza Frulla et les collaborateurs de l'émission *Le club des ex* à ICI RDI. Mais lui est devenu presque journaliste. Il n'y en a pas des tonnes avec ce parcours. Il chroniquait, il faisait des analyses et il incarnait ce que les Québécois étaient au début des années 1990 dans la crise référendaire. L'hésitation québécoise, Jean Lapierre pouvait la revendiquer, parce qu'il l'avait vécue aux premières loges en participant à la fondation du Bloc, puis en retournant dans sa famille libérale. Cette posture l'a peut-être aidé à établir sa crédibilité auprès des citoyens qui se reconnaissent en lui, et à devenir le commentateur le plus influent du Québec. »

Le Devoir

Le monde politique salue un homme « influent »

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a encore une fois salué le talent de communicateur et d'analyste politique de Jean Lapierre, mercredi matin, au lendemain de son décès subit, des suites d'un écrasement d'avion aux îles de la Madeleine.

« Jean Lapierre avait son style à lui, sa façon d'être à lui, sa vie à lui, son passage politique à lui. Tout ça en faisait un personnage unique », a lancé le premier ministre, à Québec. Dans ses chroniques et ses analyses, « il donnait le ton » aux sujets qui allaient dominer la journée, a-t-il estimé.

Le premier ministre du Québec a aussi noté qu'il n'a jamais senti de mesquinerie chez le commentateur, qui était apte à « prendre une distance par rapport à sa propre expérience politique ». Et il a fait remarquer que comme homme, Jean Lapierre était aussi « un homme jovial, un bon vivant ».

De son côté, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a souligné que le décès de Jean Lapierre « laissera un grand vide dans le monde politique et médiatique, au Québec comme dans le reste du pays ».

« J'ai eu le plaisir et la chance de côtoyer Jean à plusieurs reprises au cours des années passées. Le pays se souviendra de lui comme un homme politique doué, connu et aimé de tous. Nous garderons en mémoire l'engagement et le dévouement dont il a



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Gaétan Barrette a affirmé qu'il n'a manqué aucune des interventions de Jean Lapierre à la radio de Cogeco depuis qu'il est en poste.

fait preuve tout au long de sa carrière », a-t-il dit.

Puis, le premier ministre du pays s'est fait plus philosophe, dans le contexte où M. Lapierre est décédé en même temps que son épouse, deux de ses frères et sa sœur. « Ces moments difficiles nous rappellent à quel point la vie est précieuse. Nous nous devons de profiter de la vie et d'apprécier chaque jour qui s'offre à nous », a-t-il conclu.

À son tour, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a donné une idée de l'importance qu'il accordait aux analyses politiques de Jean Lapierre à la radio de Cogeco : « Je n'en ai pas raté une depuis que je suis en poste, même en vacances — parce qu'elles sont sur Internet —, et le matin et le soir », a-t-il lancé.

Jean Lapierre « avait une influence sur l'opinion générale », a conclu le ministre de la Santé.

Le ministre des Transports, Jacques Daoust, a voulu faire ressortir un aspect moins connu des nombreux « contacts » qu'avait Jean Lapierre : « Je peux vous dire, pour avoir côtoyé le monde des affaires pendant 43 ans : c'était aussi le confident de grands présidents d'entreprises. »

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, l'a dépeint comme « quelqu'un qui était toujours respectueux ; c'est un choc, c'est bouleversant ».

La vice-première ministre, Lise Thériault, a dit croire que « M. Lapierre avait le don de nous faire réfléchir ».

La ministre de l'Économie, Dominique Anglade, était encore secouée : « On a de la difficulté à penser qu'il n'est plus avec nous aujourd'hui parce que son image est tellement vivante. On le sent très présent encore. »

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

CRIME ORGANISÉ

Près de 60 arrestations lors d'une vaste opération policière

Plus de 70 perquisitions ont eu lieu au Québec et en Ontario

Quelque 700 policiers ont été mobilisés pour une opération majeure contre un réseau d'importation de tabac, de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent qui a mené à l'arrestation de près de 60 individus liés au crime organisé.

La Sûreté du Québec (SQ) a annoncé mercredi le déploiement de cette opération qui se déroule simultanément en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe.

Les personnes arrêtées font partie d'une organisation criminelle très structurée, reliée aux bandes de motards et au crime organisé autochtone, a indiqué la SQ.

Plus de 70 perquisitions ont par ailleurs eu lieu dans des résidences et des commerces, situés principalement dans la grande région de Montréal, les Laurentides, Lanaudière, la Montérégie, ainsi que sur la réserve de Six Nations, en Ontario.

Des enquêteurs, des patrouilleurs, des maîtres-chiens et des membres des équipes tactiques d'intervention ont participé à l'opération. La tête dirigeante du réseau, Sylvain Ethier, 40 ans, de Sainte-Thérèse, a été arrêtée.

Envergure inégale

«Ce projet d'enquête est le plus important jamais réalisé à ce jour en Amérique en matière de contrebande de tabac, mais aussi en matière de criminalité transfrontalière entre le Canada et les États-Unis», a

déclaré une porte-parole de la SQ, Ingrid Asselin.

«L'enquête tend à démontrer que les individus achetaient du tabac aux États-Unis, en Caroline du Nord, et l'importaient illégalement au Canada, modifiaient le tabac et en faisaient la vente ici avec des profits assez importants», a-t-elle expliqué.

Il était ensuite vendu sur les territoires de Kahnawake au Québec et de Six Nations en Ontario.

Selon la SQ, il s'agit du projet d'enquête le plus important jamais réalisé en Amérique en matière de contrebande de tabac et de criminalité transfrontalière entre le Canada et les États-Unis

Importantes saisies

Au cours de l'enquête, d'importantes saisies ont été réalisées, notamment plus de 52 800 kg de tabac, représentant une fraude de près de 13,5 millions de dollars, plus de 1,5 million en argent provenant des transactions illicites au Canada, près de 3 millions en argent comptant américain, de même que de la cocaïne, des méthamphétamines, du Fentanyl et du cannabis.

Selon la SQ, l'organisation criminelle aurait importé au Canada entre août 2014 et mars 2016 au moins 158 cargaisons — soit 2 085 600 kg ou 2294 tonnes de tabac —, ce qui représente une fraude de plus de 530 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et du Canada.

Les quelque 700 policiers qui ont participé à l'opération Mygale font partie de la SQ et de la GRC, mais aussi de plusieurs forces policières municipales, entre autres.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'opération policière menée mardi dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a entraîné l'évacuation de quelque 200 résidents à proximité de la demeure de la famille Elabi.

OPÉRATION POLICIÈRE

Le suspect arrêté à Pierrefonds pourrait être relâché ce jeudi

PHILIPPE ORFALI

Lorsqu'un citoyen a rapporté qu'un jeune homme d'origine arabe de Pierrefonds avait diffusé sur Internet une vidéo dans laquelle il semblait manipuler un explosif, les policiers n'ont pris aucun risque. Mais l'homme de 20 ans, dont le frère a combattu aux côtés d'une importante organisation terroriste en Syrie, pourrait bien être relâché, jeudi.

Omar Elabi a comparu au palais de justice de Montréal, mercredi, pour faire face à deux chefs d'accusation liés au terrorisme. Il est le responsable de la vaste opération policière menée dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro la veille, qui a conduit à l'évacuation de quelque 200 résidents à proximité de la demeure de la famille Elabi, qui fut fouillée de fond en comble pendant de nombreuses heures.

En plus de M. Elabi, sa mère a également été interviewée par les policiers.

C'est que le frère d'Omar, Sami Elabi, traîne, lui, un lourd passé criminel. Après avoir accumulé les condamna-

tions pour des crimes de faible importance dans sa jeunesse à Montréal, il a peu à peu adopté une interprétation très radicale de l'islam, avant de partir en Syrie, le pays d'où est originaire son père, en 2013. Là, il aurait combattu au sein du Front al-Nosra, une organisation terroriste djihadiste affiliée à al-Qaïda, selon La Presse.

Les policiers n'ont rien trouvé, mais ils ont tout de même jugé nécessaire de porter des accusations pour «avoir commis un acte qui faisait craindre un attentat terroriste» contre Omar Elabi.

Ne prendre aucun risque

«Il a comparu mercredi et doit comparaître à nouveau jeudi» pour être éventuellement remis en liberté, a déclaré le porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal, Ian Lafrenière. La police n'a voulu prendre aucun risque à la suite de la mise en ligne de cette vidéo sur Facebook, a-t-il expliqué. «On a cherché à établir le mobile.»

Jeudi, les autorités exigent de respecter certaines condi-

tions s'il est remis en liberté.

Tout le branle-bas de combat occasionné par l'opération policière à Pierrefonds et les accusations qui en résultent n'impressionnent en rien Stéphane Leman-Langlois, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en surveillance et professeur à l'Université Laval.

«On commence à être de plus en plus frieux quant à la diffusion de telles vidéos. La définition de terrorisme est devenue depuis quelque temps plutôt élastique, au point où chaque microdérapage comme celui-ci mène à des arrestations et à l'évocation d'articles du Code criminel lié au terrorisme. Ce qu'on reproche, concrètement [à M. Elabi], c'est bien peu.»

«Je ne veux surtout pas minimiser la gravité de la situation, par exemple des attentats de Bruxelles, mais je pense que malgré le sérieux de l'acte posé [à Pierrefonds], notre réponse est demeurée», ajoute le criminologue, qui s'intéresse notamment aux questions de terrorisme, de surveillance, et de renseignement de sécurité nationale.

Le Devoir

ONTARIO

Une famille autochtone périt dans un incendie

Pikangikum — Neuf membres d'une même famille, dont trois jeunes enfants, ont péri mercredi dans l'incendie d'une maison à Pikangikum, dans le nord-ouest de l'Ontario, une réserve autochtone déjà frappée depuis des années par une importante vague de suicides.

Selon un résident de Pikangikum qui n'a pas voulu être identifié, les neuf victimes sont membres d'une même famille, sur trois générations. Il s'agit de Dean et Annette Strang, leur fils Gilbert, leur fille Faith et ses trois enfants, ainsi que deux conjoints. Selon cette source, les enfants étaient tous âgés de moins de cinq ans.

Une agente de la Police provinciale de l'Ontario, Diana Cole, a indiqué que l'incendie s'était déclaré un peu avant minuit, mardi, dans une seule maison de cette communauté ojibwée d'environ 2100 habitants, située près de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. M^{me} Cole a précisé que la police poursuit son enquête afin de déterminer la cause de l'incendie.

Infrastructures déficientes

Alvin Fiddler, grand chef de la nation Nishnawbe-Aski, qui représente les autochtones du nord de l'Ontario, a indiqué qu'il avait parlé mercredi avec le chef de Pikangikum, Dean Owen, qui semblait selon lui épuisé. «Le choc est immense lorsque tant de gens meurent lors d'un seul événement tragique», a-t-il expliqué. Selon le grand chef, tout reste à faire à Pikangikum en matière d'infrastructures comme le logement, l'accès à l'eau potable ou la lutte contre les incendies.

En visite à Edmonton, mercredi matin, le premier ministre Justin Trudeau a offert ses condoléances à la communauté et a indiqué que son gouvernement continuerait à œuvrer avec la province et les leaders autochtones afin d'améliorer les infrastructures. Il a rappelé que le budget de la semaine dernière prévoyait une enveloppe de plus de 8 milliards pour les communautés autochtones.

La Presse canadienne

Une historienne accuse l'Associated Press d'avoir collaboré avec les nazis

L'agence de presse réfute les allégations

New York — L'Associated Press est accusée par une historienne allemande d'avoir collaboré avec le régime nazi entre 1935 et 1941 pour maintenir une présence en Allemagne, assertions réfutées mercredi par l'agence de presse américaine.

Selon l'historienne Harriet Scharnberg, dont l'article a été publié sur le site *Zeithistorische Forschungen* (études d'histoire contemporaine), l'Associated Press a fait une série de concessions au pouvoir nazi.

L'agence s'est ainsi pliée à la loi sur l'édition (*Schriftleitergesetz*), entrée en vigueur en 1934, qui imposait à tous les éditeurs de presse de s'abstenir de publier tout ce qui «pouvait affaiblir [...] le Reich allemand à l'étranger ou [en Allemagne]».

En acceptant cette condition, l'AP aurait «octroyé au ministère de la Propagande une influence considérable sur la production

de ses photos d'actualité».

A partir de 1935 et jusqu'à la déclaration de guerre de l'Allemagne aux États-Unis en décembre 1941, l'agence a été le seul média occidental étranger accrédité en Allemagne.

«AP réfute la thèse selon laquelle il aurait collaboré avec le régime nazi à quelque époque que ce soit», a écrit, dans un communiqué publié mercredi, le directeur des relations presse, Paul Colford.

«AP a subi des pressions du régime nazi» entre 1933, année de l'accession d'Adolf Hitler au pouvoir, et 1941, a-t-il affirmé.

«L'équipe d'AP a résisté à ces pressions tout en faisant de son mieux pour proposer une information exacte, importante et objective pour le monde lors d'une période sombre et dangereuse», a-t-il assuré.

Agence France-Presse

VILLE DE MONTRÉAL

Le congédiement d'Yves Themens était justifié, tranche le Tribunal administratif du travail

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal était justifiée de congédier Yves Themens en 2013, conclut le Tribunal administratif du travail, qui reproche à l'ingénieur d'avoir manqué de loyauté envers son employeur en acceptant des cadeaux d'entrepreneurs et d'avoir menti au sujet d'un voyage au Mexique.

Embauché par la Ville en 1991, M. Themens occupait les fonctions de chef de groupe au Service des travaux publics au moment des faits qui lui sont reprochés. C'est le témoignage de l'entrepreneur Lino Zambito, d'Infrabec, devant la commission Charbonneau qui amènera la Ville à ouvrir une enquête et à interroger M. Themens concernant des voyages qu'il a effectués avec des entrepreneurs,

dont Tony Conte et Lino Zambito, entre 2005 et 2008.

Yves Themens s'était adressé au Tribunal administratif du travail pour contester son congédiement. Dans sa décision rendue le 24 mars dernier, le juge administratif Pierre Cloutier rejette les prétentions de l'ex-employé qui affirme n'avoir eu aucune influence sur l'octroi de contrats.

«Il faut soit être naïf, manquer de jugement ou faire preuve d'aveuglement volontaire pour croire que des entrepreneurs organisent des activités auxquelles les employés de la Ville pouvaient participer gratuitement ou leur faire des cadeaux, sans l'espoir qu'à un moment donné cet investissement leur rapporterait», écrit le juge Cloutier, tout en rappelant que d'autres employés, dont Luc

Leclerc et Gilles Surprenant, avaient bénéficié de ces avantages. De plus, à cette époque à la Ville, «la ligne à tracer entre les bonnes relations et le partenariat d'affaires n'était pas très bien définie».

Trois versions différentes

Au sujet d'un séjour au Mexique, Yves Themens a prétendu avoir payé le voyage alors que selon Lino Zambito, c'est Infrabec qui aurait assumé la facture de l'hôtel Marival, chèque à l'appui. «Malgré la preuve documentaire, le plaignant persiste à dire qu'il a payé ce voyage. Le problème, c'est qu'il donne, avec assurance à chaque fois, trois versions différentes de la même histoire, ce qui porte à croire qu'il invente une nouvelle vérité au fur et à mesure de ses besoins», indique

le juge Cloutier.

La troisième version «ne tient pas la route», ajoute le juge en concluant que M. Themens a menti en affirmant qu'il avait payé les frais de ce voyage.

La Ville reprochait également à son ex-employé d'avoir utilisé son ordinateur à des fins personnelles en y conservant quelque 2890 photos, dont plusieurs à connotation sexuelle. «Il s'agit sans contredit de l'usage inapproprié d'un outil de travail», convient le Tribunal.

«Il lui faut conclure que les manquements du plaignant à son obligation de loyauté sont à ce point graves qu'ils justifient la rupture irrémédiable de la relation de confiance et son congédiement», écrit le juge en rejetant la requête du plaignant.

Le Devoir

29^e Colloque de Les Arts et la Villedu 1^{er} au 3 juin 2016

Hôtel Rimouski > Centre de congrès Rimouski

LES ARTS
ET LA VILLEVille de
rimouski

Inscription jusqu'au 16 mai 2016 · arts-ville.org

Du rêve
à l'actionDes visions créatives,
des alliances gagnantes

ACTUALITÉS

ENVIRONNEMENT

La Cour rejette la requête de TransCanada

La pétrolière plaide pour le rejet de la demande des groupes qui veulent la forcer à respecter les lois du Québec

ALEXANDRE SHIELDS

La Cour a rejeté mercredi la requête présentée par TransCanada et qui visait à faire stopper l'action en justice lancée par des groupes écologistes pour forcer la pétrolière à respecter les lois environnementales du Québec.

La requête présentée par la multinationale albertaine faisait valoir que l'action judiciaire lancée en février «est irrecevable puisque les demandeurs n'ont manifestement pas l'intérêt requis pour agir en justice». La Cour a plutôt confirmé que les groupes qui ont lancé cette action ont un intérêt à agir ainsi.

Selon ce que faisait valoir TransCanada, «il n'appartient pas à des organismes privés ou à des individus de prendre en main l'application d'une loi publique. Seules la procureure générale ou une personne autorisée par la loi peuvent s'adresser aux tribu-

naux pour forcer l'application de la loi».

Dans ce cas-ci, le gouvernement a effectivement déposé une demande d'injonction contre TransCanada pour exiger l'application des dispositions des lois environnementales québécoises. La pétrolière jugeait donc que la demande déposée par le Centre québécois du droit de l'environnement, Équiterre, Nature Québec et la Fondation Coule pas chez nous serait «irrecevable».

Fusion des actions

Ironiquement, la demande d'injonction déposée par le ministre David Heurtel l'a été seulement le 1^{er} mars dernier, soit une dizaine de jours après le dépôt de la demande en justice par les groupes environnementaux.

La Cour a d'ailleurs ordonné mercredi que les deux actions, soit celle des groupes écologistes et celle du gouvernement, soient fusionnées. Les deux poursuites partent d'ailleurs du même principe, à savoir que TransCanada refuse de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui prévoit que tout pipeline de plus de deux kilomè-

tres est assujéti à une procédure d'évaluation environnementale qui est en vigueur depuis plus de 35 ans.

En vertu de celle-ci, la pétrolière aurait dû déposer un avis de projet au gouvernement, puis réaliser une étude d'impact de son projet de pipeline en répondant aux questions du ministère de l'Environnement du Québec.

Même si David Heurtel a fait valoir cette demande dès novembre 2014, TransCanada a toujours refusé de respecter les dispositions de la LQE. Dans la requête présentée en Cour ce mercredi, l'entreprise affirme être soumise seulement à la législation fédérale, à savoir la «Loi constitutionnelle de 1867».

Devant les refus répétés de TransCanada de respecter la LQE, le gouvernement Couillard a mandaté le BAPE pour qu'il étudie le projet Énergie Est sans avoir en main l'étude qui fasse état des impacts du pipeline pour le Québec.

Dès la fin de 2020, ce tuyau d'un mètre de diamètre doit transporter chaque jour une moyenne de 1,1 million de barils de pétrole en provenance de l'Ouest canadien, mais aussi du Dakota du Nord. Plus de 80% du pétrole serait, pour le moment, destiné à l'exportation.

Le Devoir



Manifestation contre le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada à Sorel-Tracy, le 7 mars dernier

EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Les chemins de la réussite

D'ÉLÈVE MÉDIOCRE À ÉMINENT HOMME D'AFFAIRES

L'Institut des troubles d'apprentissage poursuit, en collaboration avec *Le Devoir*, sa série de chroniques sur le parcours exceptionnel de personnes qui ont réussi malgré des troubles d'apprentissage. L'objectif est double : démystifier le sujet tout en démontrant le potentiel des 10% d'entre nous aux prises avec de telles difficultés. Bonne lecture!

Le Groupe St-Hubert, c'est 120 restaurants, 33 millions de repas servis chaque semaine, de nombreux produits vendus en épicerie et plus de 10 000 employés. C'est aussi une entreprise chouchoute des Québécois. St-Hubert a toujours posé des gestes avant-gardistes en responsabilité sociale, comme interdire de fumer dans ses restaurants avant l'application de la loi, installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans ses stationnements et implanter le compostage. Jean-Pierre Léger, fils des fondateurs de l'entreprise, aujourd'hui président du conseil d'administration, est à la tête de ce grand succès entrepreneurial depuis les années 1990. Rares sont ceux qui savent qu'il a grandement souffert de troubles d'apprentissage lorsqu'il était enfant. Il a accepté de raconter son histoire.

Jean-Pierre Léger se souvient qu'en deuxième année du primaire, l'enseignante avait suspendu à un fil, accroché au plafond de la classe, un jockey sur un cheval pour chacun de ses élèves. Pour mobiliser son groupe, elle faisait avancer chaque cheval selon les progrès de chacun. «Mon cheval n'avancait pas tellement», se souvient Jean-Pierre Léger comme si c'était hier.

Il était alors pensionnaire au collège Durocher, à Saint-Lambert, parce que ses parents étaient très pris par la petite rôtisserie de 78 places qu'ils venaient de démarrer sur la rue Saint-Hubert, à Montréal. Il a tout de même réussi sa deuxième année, puis il a refait sa troisième deux fois. Les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à la tête du collège, ont fait de leur mieux pour aider Jean-Pierre Léger. En vain.

«Pour que je passe ma troisième année, j'ai fait mes examens seul avec une sœur qui me soufflait les réponses! Ensuite, les sœurs ont dit à mes parents qu'elles ignoraient ce que j'avais, mais qu'elles ne savaient plus quoi faire pour m'aider.»

À l'époque, on ne connaissait pas les troubles d'apprentissage. «Par contre, c'était évident que j'avais quelque chose», raconte M. Léger. Même moi, comme enfant du primaire, je réalisais bien que les autres enfants avaient du plaisir à apprendre, que ça fonctionnait pour eux. Mais ça ne fonctionnait pas pour moi.»

Les sauveurs

Les parents de Jean-Pierre Léger ont alors décidé d'amener leur enfant se faire évaluer au Centre d'orientation et de réadaptation de Montréal dirigé par Jeannine Guindon, enseignante, psychologue et mère de la psychoéducation au Québec.

Le verdict? «Comme prix de consolation à mes difficultés, on a dit que j'étais un enfant d'une



«Le gouvernement veut lutter contre le décrochage? Il y a 800 000 personnes au Québec avec des troubles d'apprentissage : il faut agir sur les enfants qui en souffrent et on en sauvera plusieurs du décrochage!» – Jean-Pierre Léger, président du conseil d'administration du Groupe St-Hubert

intelligence supérieure à la moyenne et on voulait me prendre comme pensionnaire à ce centre. J'y ai été pour mes 4^e, 5^e et 6^e années. Ça a été une vraie bénédiction. C'est dans ce centre que j'ai vécu les plus beaux moments de ma jeunesse. J'avais beaucoup de soutien et cela m'a donné l'élan nécessaire pour terminer mon secondaire en doublant tout de même quelques années!»

Lorsqu'il est arrivé au préuniversitaire toutefois, ça ne fonctionnait plus. Il a quitté les bancs d'école pour rejoindre ses parents à la rôtisserie, un lieu qu'il avait toujours aimé. Il avait 20 ans. Il a fait tous les métiers : de la plonge au rôtissage de poulet. Au travail, tout se passait bien puisque l'apprentissage se faisait en action.

Jean-Pierre Léger a eu 70 ans cet automne et il célèbre ses 50 ans chez St-Hubert. La seconde moitié de ces années, il était président-directeur général. Dans ce rôle toutefois, il sait que ses troubles – il croit que c'est un déficit de l'attention, mais il n'a jamais été diagnostiqué – lui ont nu.

«Comme président du conseil de direction, si une collègue avait le malheur de faire une intervention et que je savais ce qu'elle allait dire, c'était automa-

tique, je parlais dans mes pensées! J'essayais de le cacher et après 10 minutes, lorsque je revenais, je me retrouvais en regardant les points à l'ordre du jour, mais ça paraissait sûrement et mes collègues ont dû me pardonner.»

Jean-Pierre Léger, qui mange encore tous les midis dans un de ses restaurants pour les affaires, question de s'assurer de la qualité de l'expérience, avait aussi le complexe de ne pas être allé à l'université alors qu'il embauchait des gens avec des Maîtrises en administration.

«Mais, avec le temps, je me suis rendu compte qu'on apprend aussi beaucoup sur le marché du travail et j'ai su toujours bien m'entourer. J'ai énormément appris en discutant avec d'autres entrepreneurs et avec différents consultants embauchés pour réaliser des réflexions stratégiques.»

Coordonner les efforts

Jean-Pierre Léger siège au conseil d'administration de l'Institut des troubles d'apprentissage (Institut TA) parce qu'il aimerait arriver à une concertation des efforts pour soutenir les jeunes avec des troubles d'apprentissage.

«L'Institut TA fait des actions, les associations PANDA* aussi, les écoles font ce qu'elles peuvent et il y a beaucoup de bénévolat, énumère-t-il. J'aimerais que nous arrivions d'abord à recenser tout ce qui se fait, pour ensuite travailler de façon plus concertée.»

Il souhaite, bien sûr, interpeler le gouvernement du Québec sur la question.

«Le gouvernement veut lutter contre le décrochage? Il y a 800 000 personnes au Québec avec des troubles d'apprentissage : il faut agir sur les enfants qui en souffrent et on en sauvera plusieurs du décrochage!»

Appelé à intervenir dans différents événements liés aux troubles d'apprentissage, il constate le grand désarroi des parents d'enfants vivant avec des troubles d'apprentissage. Sa propre fille a d'ailleurs un garçon qui souffre d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), alors il voit aussi, dans sa vie personnelle, comment cette situation est difficile pour les parents.

«Il faut savoir exactement ce qu'on offre et ce dont on a besoin pour soutenir tous ces jeunes pour ensuite déployer des efforts de façon concertée. Ça vaut la peine d'investir pour donner une chance à ces enfants de réussir. Ça peut donner de belles surprises.»

* Regroupement d'associations de soutien aux personnes et aux parents d'enfants vivant avec un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Comme M. Léger le témoigne, les troubles d'apprentissage touchent un grand nombre d'individus et une action concertée est donc nécessaire pour leur venir en aide.

C'est pourquoi l'Institut des troubles d'apprentissage tiendra, du 6 au 8 avril 2016, son 41^e congrès annuel sur le thème «Comprendre et accompagner l'apprenant».

De nos jours, grâce à l'avancement des recherches, il est beaucoup plus facile de déceler les différents troubles d'apprentissage. Un dépistage précoce permet la mise en place des mesures d'aide et d'interventions ciblées selon les besoins des apprenants.

On se doit de venir en aide et de soutenir les 800 000 Québécois qui vivent avec un trouble d'apprentissage. En tant que société, peut-on se priver de futurs Jean-Pierre Léger?

Source : Institut TA

SCIENCES

Kirsty Duncan promet la fin de l'ingérence d'Ottawa

En entrevue au *Devoir*, la ministre des Sciences s'engage à assurer l'indépendance des agences de financement

PAULINE GRAVEL

L'avenir s'annonce franchement meilleur pour les chercheurs et les scientifiques canadiens. Non seulement la recherche fondamentale et les changements climatiques redeviennent des priorités pour le gouvernement fédéral, mais la ministre fédérale des Sciences, Kirsty Duncan, s'interdit toute ingérence dans les politiques des trois agences de financement qui ont dû favoriser les projets de recherche plus ciblée au détriment de la recherche fondamentale sous l'ère des conservateurs. En entrevue au *Devoir*, la ministre a affirmé qu'Ottawa procédera prochainement à une révision du soutien financier que le gouvernement fédéral consent à la science et à l'innovation dans un souci d'appuyer plus efficacement la recherche.

Selon la ministre, la volonté du gouvernement de financer davantage la recherche fondamentale s'est déjà manifestée dans le premier budget de son gouvernement. «*Le budget de la semaine dernière incluait la plus grande augmentation [du financement] consentie aux agences fédérales de financement depuis dix ans*», a-t-elle rappelé avant d'ajouter qu'elle a reçu du premier ministre «*le mandat de renforcer la recherche fondamentale et de s'assurer que les investissements actuels et futurs répondent bien aux besoins des chercheurs*».

En entrevue, la ministre s'est engagée à redonner aux agences de financement — les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de la recherche en sciences humaines (CRSH) — leur complète indépendance et à ne pas les forcer à subventionner des secteurs particuliers ou des recherches plus appliquées.

«*Les chercheurs sentaient l'ingérence du gouvernement précédent, et ils avaient l'impression qu'on ne financerait leur projet que s'il impliquait une application commerciale*», explique-t-elle. Et cette impression était probablement juste, car à partir de 2006, 9 % du budget du CRSH étaient attribués sous forme de subventions conditionnelles à l'engagement d'un partenaire privé. Ces subventions conditionnelles ne sont accordées qu'aux chercheurs qui se sont associés à une entreprise qui financera une partie de leur projet. En 2015-2016, 37 % du budget du CRSH était consacré aux subven-



La ministre Kirsty Duncan, applaudie par ses collègues libéraux en décembre dernier

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

tions conditionnelles.

«*Les 95 millions que nous venons d'accorder aux agences de financement ne sont soumis à aucune condition et visent à financer la recherche fondamentale [qui a écopé de cette politique]*», a précisé la ministre Duncan tout en soulignant que son gouvernement désire favoriser «*le continuum entre la découverte, issue de la recherche fondamentale, et la commercialisation de cette découverte*».

Changements climatiques

«*Les changements climatiques sont également une priorité pour notre gouvernement. La preuve: le premier ministre et M^{me} McKenna [la ministre de l'Environnement et du Change-*

ment climatique] ont assisté à la COP21. De plus, une partie de mon mandat est d'étudier l'impact des changements climatiques sur l'écosystème marin de l'Arctique», a souligné la ministre des Sciences.

En matière d'aide apportée à ce secteur de recherche qui a été malmené par les conservateurs, seule la création de deux chaires d'excellence en recherche du Canada sur les technologies propres et durables d'une valeur de 10 millions chacune sur sept ans a été annoncée pour le moment. La ministre des Sciences confirme qu'elle préservera les «*programmes actuels de financement*» des recherches portant sur l'environnement et le climat, mais elle ne peut s'avancer davantage. Elle s'en remet à sa col-

lègue Catherine McKenna et nous invite à discuter avec cette dernière.

M^{me} Duncan signale par ailleurs que son gouvernement entreprendra sous peu un examen du financement que le fédéral accorde aux sciences et à l'innovation. Du même souffle, elle veut rassurer les chercheurs qui pourraient s'inquiéter d'une telle démarche: «*Le précédent gouvernement parlait de "rationalisation efficace", une expression qui concrètement faisait référence à des coupes. Ce n'est pas avec de telles intentions que nous effectuerons une révision du financement. Nous voulons plutôt nous assurer que le financement actuel répond aux besoins de la communauté des chercheurs et que notre investissement est optimal, et s'il ne l'est pas, nous apporterons des changements aux programmes de recherche actuels. Par exemple, nous voulons nous assurer que l'équilibre entre les investissements à la recherche menée par les chercheurs et ceux dédiés aux infrastructures de recherche est adéquat*», a indiqué la ministre, qui n'a pu nous préciser pour l'instant comment et sous quelle forme s'effectuera cette révision.

La ministre prévoit néanmoins de préserver les programmes de la Fondation canadienne à l'innovation (FCI) ainsi que celui des chaires de recherche du Canada, car il s'agit de «*deux excellentes initiatives qui aident à réduire la fuite des cerveaux que le Canada veut freiner*».

Détentrice d'un doctorat en géographie, Kirsty Duncan défendra une communauté qu'elle connaît bien puisqu'elle a enseigné la météorologie, la climatologie et les changements climatiques à l'Université de Windsor, en Ontario, a été membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2007 et a effectué des recherches sur la santé à l'Université de Toronto, avant d'être élue députée de la circonscription torontoise d'Etobicoke-Nord.

«*Promouvoir la science et la technologie auprès des jeunes et du public est une grande priorité pour moi*», déclare la ministre, qui veut prendre le temps d'examiner les différents moyens de nourrir la curiosité des jeunes pour la science et de développer leurs compétences afin qu'ils soient de plus en plus nombreux à envisager une carrière scientifique.

Le Devoir



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Immigration : nouvelle politique, intégration, réfugiés, solutions ou problèmes?

Animé par l'éditorialiste du *Devoir*
Antoine Robitaille

Rachida Azdouz
Psychologue, spécialiste en relations interculturelles de l'Université de Montréal



Guillaume Marois
Docteur en démographie et coauteur du livre *Le remède imaginaire*



Guillaume Rousseau
Professeur adjoint, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke



Michèle Vatz-Laaroussi
Professeure titulaire, École de travail social de l'Université de Sherbrooke

Le mercredi 13 avril 2016, 19 h

Centre culturel de l'Université de Sherbrooke • 2500, boul. de l'Université, Sherbrooke

Réservez au 819 820-1000 ou au centrecultureludes.ca • Prix : 12 \$
(Réservation gratuite pour les étudiants sur présentation de la carte étudiante)

LE DEVOIR

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

Derniers adieux à l'ex-maire de Toronto Rob Ford

L'ancien maire de Toronto Rob Ford a été décrit comme un politicien accompli et un père aimant au cours de ses funérailles qui ont été célébrées à la cathédrale St. James, mercredi. Proches, dignitaires et membres du public ont rempli au maximum de sa capacité la cathédrale située au centre-ville de Toronto pour rendre un dernier hommage au leader de la «*Ford Nation*», un homme qui aura réussi à attirer l'attention jusqu'à son dernier souffle.

Québec dévoile une nouvelle politique jeunesse sans engagement précis

JOCELYNE RICHER
à Québec

La nouvelle politique jeunesse du gouvernement Couillard compte de nombreux axes d'intervention, orientations et stratégies, mais aucun engagement précis.

La politique québécoise de la jeunesse 2030, rendue publique mercredi par le premier ministre Philippe Couillard, sera suivie à l'automne d'un plan d'action, qu'on promet plus détaillé en matière de mesures concrètes.

Le document, qui fait environ 80 pages, énumère une série de vagues objectifs consensuels, comme de favoriser de saines habitudes de vie, encourager la lutte contre le décrochage scolaire ou promouvoir la participation citoyenne des jeunes de 15 à 29 ans.

Un exemple parmi d'autres: le gouvernement dit vouloir «*favoriser le développement des capacités des jeunes à faire des choix éclairés en matière de consommation d'alcool, de drogues et de boissons énergisantes*». On veut aussi «*soutenir la promotion de comportements sexuels sains et sécuritaires*» et «*contribuer à la promotion d'un mode de vie sans tabac*».

Mais on ne dit pas dans le document comment on s'y prendra, avec quels moyens ni quelles ressources, et en visant quelles cibles avec quels échéanciers. Le gouvernement estime que l'application de sa nouvelle politique

jeunesse pourrait nécessiter jusqu'à 200 millions de dollars de fonds publics d'ici 2021.

Cette somme devrait servir à mettre sur pied divers programmes de subventions à des organismes œuvrant auprès des jeunes et dont les objectifs rejoignent ceux du gouvernement, qui a aboli l'an dernier les Forums jeunesse en région.

Inciter plutôt qu'interdire

Il n'est pas question pour autant de forcer la main aux jeunes ou d'augmenter le nombre d'interdits. Devant les médias et un parterre d'invités, le premier ministre Couillard s'est montré rassurant, disant qu'il voulait «*inciter*» les jeunes à adopter de bons comportements en général, mais qu'il ne voyait pas la pertinence de leur «*interdire*» quoi que ce soit.

Une bonne partie de la somme (75 millions sur cinq ans) sera réservée aux projets d'aide à la persévérance scolaire ou encore pour la création d'entreprises ou des projets de bénévolat.

La Coalition avenir Québec a jugé le document gouvernemental «*plutôt timide*». «*Le gouvernement vient d'accoucher d'une souris. L'heure n'est plus aux vœux pieux, mais aux actions et aux mesures structurantes pour faire une place aux jeunes dans notre société. Or, les libéraux échouent une fois de plus à montrer l'exemple*», selon le député caquiste Jean-François Roberge.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

ATTENTATS

Le long combat des blessés de Bruxelles

MARIE BÉATRICE BAUDET

Le drapeau belge est en berne à l'hôpital militaire Reine-Astrid, un centre de soins pour grands brûlés à Neder-Over-Heembeek (NOH), dans le nord de Bruxelles. Des soldats en treillis montent la garde autour de l'immense bâtiment de béton gris, bâti en 1981, tout à côté de l'aéroport de Zaventem, pour une intervention rapide en cas de catastrophe aérienne.

Une semaine s'est écoulée depuis les attentats du 22 mars, qui ont fait 32 morts, mais dès les portes vitrées franchies, c'est comme si les sirènes des ambulances se mettaient de nouveau à hurler aux oreilles. Dans le grand hall d'entrée, le poste médical avancé, qui a permis d'accueillir 93 blessés le jour des attaques, n'a pas encore été démonté. Pour gagner les étages, il faut passer entre deux longues rangées de lits médicalisés, vides. Les tuyaux d'arrivée d'air comprimé et d'oxygène sortent encore du faux plafond.

Le mardi fatal, les premières victimes, celles de Zaventem, arrivent dès 8h30 à l'hôpital. Puis viendront celles de la rame de métro après l'explosion de 9h11, à la station Maelbeek. Le flux des gyrophares ne cessera que vers 14 h.

Les patients sortis des ambulances et des camions de pompiers sont couverts de suie et de poussière. Chacun porte une étiquette où sont inscrits un numéro et une lettre — «Z» pour Zaventem ou «M» pour Maelbeek. Beaucoup présentent de vilaines brûlures au visage, aux mains et sur les jambes. Dans les plaies à vif, des vis et des boulons que les kamikazes avaient placés dans leurs ceintures d'explosifs pour meurtrir davantage. «Il faut imaginer des corps criblés d'objets métalliques reçus à la même vitesse que des balles. Nous avons parfois trouvé 20 impacts par membre inférieur. Des troncs ont été transpercés», décrit Serge Jennes, chef de service du centre des brûlés.

Il y a aussi énormément de fractures ouvertes. Il faut soigner des enfants, des adultes, des personnes âgées. Dans le grand hall s'opère un premier tri: les «T1» doivent être pris en charge en priorité, dans l'heure; les «T2» dans les deux heures. Et les «T3», les blessés légers, dans les quatre heures. Plus de 80 médecins, infirmiers et autres intervenants sont à pied d'œuvre.

«Vous êtes en sécurité» Mardi 29 mars, l'urgence est retombée. Au 5^e étage du NOH, 14 victimes sont encore hospitalisées: 5 en soins inter-

sifs, 9 en soins intermédiaires.

Assise derrière le bureau d'une des salles d'hospitalisation de jour, l'infirmière spécialisée en soins intensifs Eugénie Verhamme n'a oublié aucune seconde de cette journée. Ses premières paroles sont pour raconter les gestes prodigués en toute hâte et les mots prononcés pour rassurer les blessés: «Vous êtes en sécurité chez nous, vous ne risquez plus rien.»

La jeune femme parle technique: surveillance de la fréquence cardiaque, oxygénation du sang, intubation... On comprend qu'elle plonge dans son univers professionnel pour mieux garder à distance l'émotion qui risquerait de la submerger. Sous le bureau, l'un de ses pieds commence pourtant à

s'agiter, elle si calme jusqu'à présent. «Les patients ne gémissaient pas, ne pleuraient pas. Les seuls bruits qu'on entendait, c'étaient ceux des appareils. Et puis, j'ai entendu un monsieur qui allait bientôt être opéré dire: "Ne vous occupez pas de moi, soignez quelqu'un d'autre." Comment imaginer cela...»

Beaucoup des victimes ont eu les tympans percés par la violence de l'explosion. «En plus des doses de morphine perfusées, je pense qu'il y a aussi une sorte de mutisme qui s'est installé, car c'est vrai que le calme régnait dans les services», confirme Serge Jennes.

Mais l'horreur, comment la supporter, comment la surmonter? «Si je vois la photo d'un brûlé dans un magazine, j'ai beaucoup de mal à la regarder, répond Eugénie Verhamme. Mais quand je me trouve devant un patient, mon seul souci, c'est de le soigner, de le soulager. C'est comme si le mental était mis sur off. Nos gestes sont instinctifs.»

Le plus difficile, dit-elle, fut d'avoir à affronter le regard d'un père, d'une mère ou d'un proche inquiets de ne pas recevoir de nouvelles d'un des leurs. Si les personnes décédées à Zaventem furent rassemblées à l'hôpital universitaire de Louvain, à l'est de Bruxelles, le NOH a reçu les morts de Maelbeek. Puis l'établissement est devenu l'endroit où toutes les demandes d'information sur les disparus devaient être centralisées.

Depuis une semaine, Eugénie Verhamme ne regarde plus la télévision, éteint le radio dès qu'il y est question des attentats. Elle préfère se passer en boucle *Je veux*, une chanson de l'artiste française Zaz. On soupçonne, en la regardant, qu'elle fredonne l'air dans sa tête: «Je veux de l'amour, de la joie, de la bonne humeur... Moi, je veux crever la main sur le cœur.»

Le Monde



Les policiers étaient nombreux mardi aux abords du Stade de France lors du match amical entre la France et la Russie.

MARTIN BUREAU AGENCE FRANCE-PRESSE

EURO 2016

La France ne laisse pas place au doute

À 70 jours du grand rendez-vous, le gouvernement prévoit des «conditions de sécurité exceptionnelles», mais exclut toute annulation

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

«Jamais un événement sportif mondial n'avait été autant sécurisé.» C'est le ministre français de la Ville, de la Jeunesse et des Sports qui l'assure. Mardi, au Stade de France, où les Bleus disputaient à la Russie leur premier match depuis les attentats du 13 novembre, Patrick Kanner se faisait photographier avec le président François Hollande et le premier ministre Manuel Valls. Une semaine après les attentats de Bruxelles, tous étaient radieux. Le message était clair: pour l'Euro 2016, tout est sous contrôle!

François Hollande n'avait pas revu ces lieux depuis le 13 novembre, alors qu'il avait été discrètement évacué dès la première explosion aux abords du stade. A 70 jours de l'événement, qui se déroulera du 10 juin au 10 juillet, pas question de laisser planer le moindre doute sur la tenue de ces 51 matchs qui attireront 2,5 millions de spectateurs et pourraient rapporter 1,2 milliard d'euros, dont 180 millions de seules entrées fiscales.

Mardi, pour atteindre les «100% de précaution» annoncés par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, il aura fallu déployer 575 policiers. Près de trois fois les effectifs normaux. Sans compter une équipe d'intervention d'urgence (RAID), 1200 agents de sécurité et même trois tireurs d'élite juchés sur les toits à l'extérieur du stade. Tirant les leçons du 13 novembre, alors que les kamikazes se sont fait exploser près des entrées, des agents faisaient un double filtrage en contrôlant une pre-

« Nous n'avons jamais travaillé sur l'hypothèse d'une annulation ou d'un report de l'Euro, comme cela a été le cas pour la COP21 »

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en entrevue au quotidien L'Équipe

mière fois les spectateurs bien avant qu'ils atteignent les abords du stade.

Zones maintenues

Mais le 10 juin, à l'occasion du match France-Roumanie qui lancera l'Euro 2016, il devrait y avoir 20 000 partisans de plus. Et ce sera comme cela pendant un mois entier dans dix grandes villes de France (Lille, Lens, Paris, Saint-Denis, Lyon, Saint-Étienne, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Nice). De quoi faire passer la COP21, qui s'est tenue en novembre, pour une petite fête de quartier. «Nous n'avons jamais travaillé sur l'hypothèse d'une annulation ou d'un report de l'Euro, comme cela a été le cas pour la COP21, a renchéri le ministre Kanner dans le quotidien L'Équipe. L'Euro aura bien lieu, avec il est vrai des conditions de sécurité exceptionnelles.»

À l'Élysée, la directive est claire, on ne veut rien annuler. Pas question donc de matchs à huis clos comme l'avait évoqué brièvement le vice-président de l'UEFA et ancien président de la Fédération italienne, Giancarlo Abete. Malgré les pressions, le gouvernement refuse aussi de supprimer la dizaine de zones dotées d'écrans géants et destinées dans autant de grandes villes de

France à accueillir les admirateurs qui n'auront pas pu se procurer de billets.

Ces zones situées sur des places publiques ou dans des espaces ouverts posent pourtant un immense défi sécuritaire. On y attend sept millions de spectateurs. À Bordeaux, place des Quinconces, on en prévoit 60 000. Partout, les partisans devront franchir des portiques de détection métallique et subir des palpations. On annonce aussi l'installation de centaines de caméras de sécurité pour un surcoût total de 17 millions d'euros.

Selon le député des Républicains Eric Ciotti, ces zones risquent de «démultiplier la présence des forces de l'ordre», qui en auront déjà plein les bras. À Paris, le député des Républicains Philippe Goujon se dit «totalement opposé» à ce qu'on accueille les partisans sur le Champ-de-Mars. Moins catégorique que son premier ministre, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, admet tout de même qu'«il faut avoir la souplesse qui permettrait, le cas échéant, de reconsidérer nos positions sur telle ou telle [...] zone», dit-il.

Répétitions générales

En attendant la date fatidique, les forces de l'ordre se

préparent depuis des mois. Des simulations ont été organisées un peu partout impliquant les policiers, les services de santé et les transports publics. Il y a deux semaines, à Nîmes, une attaque au gaz sarin a été simulée. L'exercice a mobilisé plus de 2000 figurants, dont 180 dans le rôle des victimes. À Nice, le 8 mars dernier, on avait imaginé un drone survolant le stade.

Mercredi, à Sens, des policiers du rail européens ont simulé un assaut contre un homme retranché dans un wagon avec une kalachnikov. Pendant ce temps, les autres policiers dispersaient les partisans. Des simulations semblables se sont déroulées ou se dérouleront dans chacune des villes où auront lieu des matchs et où des zones d'accueil de partisans ont été prévues. Chaque fois, la simulation est différente. Les résultats seront centralisés afin d'apporter des correctifs. Les attachés de presse du ministère de l'Intérieur ont par ailleurs veillé à bien faire connaître à l'étranger ces exercices préparatoires afin de rassurer les éventuels voyageurs.

Depuis au moins deux décennies, les hooligans ont été la hantise des forces de sécurité des stades. Dans plusieurs grandes villes de France, on a même créé des «brigades anti-hooligans». Aujourd'hui, la crainte des hooligans semble envolée. À côté des terroristes islamistes, ils pourraient presque passer pour des enfants de chœur. Ce qui n'empêchera pas les équipes de jouer à guichets fermés.

Le Devoir



DIRK WAEM AGENCE FRANCE-PRESSE

Une ambulance arrive à l'aéroport de Zaventem après les attentats.



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Promotion spéciale
Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours de parution :
100 \$

Pour les encadrés

À l'achat de deux obtenez
le troisième gratuitement

Pour information

Téléphone: 514 985-3322

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

Entrepreneurs
Pensez ProgrammeUP2.com
(450) 447-0462

- JE N'AI PLUS DE PLAISIR
- ENCORE DES PLAINTES
- JE DIRIGE UNE GARDERIE
- PERSONNE NE FAIT DE SUIVIS...
- IL Y A JUSTE MOI QUI RAME!
- LAISSE FAIRE, JE VAIS LE FAIRE!
- C'EST LA FAUTE DE PERSONNE JE SUPPOSE...
- ON FAIT TOUJOURS LES MÊMES ERREURS
- JE PASSE MON TEMPS À ÉTEINDRE DES FEUX

ÉDITORIAL

RETRAITE

Promesse tenue
à son prix

Comme promis, le premier budget du gouvernement Trudeau présenté la semaine dernière est venu annuler la décision prise en 2012 par Stephen Harper de reporter de 65 à 67 ans l'âge pour percevoir la Sécurité de la vieillesse. Une bonne décision qui comporte un prix.

La prestation de Sécurité de la vieillesse (SV) constitue la base de la pyramide des revenus de retraite au Canada. Fixée à 6846\$ par année à l'heure actuelle, elle est indexée et versée à tous les Canadiens à partir de 65 ans. Contrairement au régime des rentes (second étage de la pyramide) auquel seuls les travailleurs qui cotisent ont accès, la pension de SV est donc universelle. Mais quiconque gagne plus que 71 600\$ de revenus individuels dans une année doit en rembourser une partie l'année suivante, jusqu'à l'annuler complètement à 116 000\$.

Depuis 2013, il est possible de retarder le moment de recevoir la pension, auquel cas celle-ci est bonifiée de 7,2% par année jusqu'à un maximum de 36% atteint à 70 ans. Une option avantageuse pour qui travaille passé 65 ans.

A l'époque où il était ministre des Finances, le libéral Paul Martin avait voulu modifier le programme pour en réduire les coûts en modulant la pension en fonction des revenus du couple et non plus des individus. Cela aurait annulé son caractère universel, atteint à l'indépendance financière des femmes et transformé la SV en un gros programme d'aide sociale auquel seuls les plus pauvres auraient eu accès. Faute d'appui, il a fait marche arrière.

En 2012, Stephen Harper a voulu, à son tour, s'y attaquer en reportant de deux ans l'âge de la pension à partir de 2023. Encore là, l'objectif était de réduire les coûts dans un contexte où les gens vivent plus vieux et où on tente de les inciter à travailler plus longtemps.

Selon l'évaluation des conservateurs, la réforme allait faire économiser 10 milliards par année à l'horizon 2030.

Ce faisant, Ottawa aurait cependant fait grimper le taux de pauvreté de 6% à 17% chez les 65 et 66 ans, les privant non seulement de la SV, mais aussi du Supplément de revenu garanti (SRG) qui s'ajoute au montant de base chez les ménages les plus pauvres. Du coup, les provinces auraient vu leurs propres dépenses d'aide sociale exploser pour cette tranche d'âge.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Dans un rapport publié en 2012, le Directeur parlementaire du budget à Ottawa prévoyait que le gouvernement fédéral aurait la marge de manœuvre nécessaire à long terme pour maintenir l'âge de la retraite à 65 ans. Cependant, son analyse tenait pour acquis qu'Ottawa maintiendrait une autre décision prise à l'époque, celle de limiter la hausse annuelle des transferts aux provinces en santé à la croissance du PIB au lieu des 6% consentis par Paul Martin.

Cette nuance invite à croire que le gouvernement Trudeau ne sera pas pressé de rehausser le transfert en santé de façon importante et durable comme les provinces le demandent. Car s'il est vrai qu'il y aura de plus en plus de vieux, qu'ils vivront plus longtemps et que cela pèsera lourdement sur les coûts de la santé, ce sont ces mêmes facteurs qui imposeront un poids supplémentaire au plus gros programme fédéral qu'est la Sécurité de la vieillesse.

Selon les dernières données disponibles, les coûts de la SV qui sont entièrement couverts par les recettes fiscales passeront de 45,6 milliards à 60 milliards d'ici cinq ans, puis à 100 milliards en 2030, soit 3% du PIB au lieu de 2,3% aujourd'hui.

C'est beaucoup d'argent, et cela fait dire à certains que le gouvernement a agi de façon précipitée. Mais notre filet de sécurité sociale et celui des retraites sont construits en fonction d'un âge cible de 65 ans difficile à déplacer à moins de revoir la totalité du système. De toute façon, il existe aujourd'hui plusieurs moyens efficaces pour inciter les gens à repousser volontairement le moment de partir. En maintenant le *statu quo*, on évite que des milliers de personnes passent entre les mailles du filet.

Cela dit, le *statu quo* ne suffit pas. À partir d'aujourd'hui, il faut s'assurer que tous, les plus démunis mais aussi cette fameuse classe moyenne à laquelle M. Trudeau nous renvoie continuellement, disposeront de revenus de remplacement suffisants pour leurs vieux jours. Car si la SV est la base de la pyramide, le régime des rentes et les régimes d'entreprises en constituent les étages les plus importants. Or, c'est à ce niveau que le bât blesse et qu'il faut intervenir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

J. Lapierre, l'homme de roc

Le triste sort entourant la mort de M. Jean Lapierre aura voulu qu'il meure là où il est né, aux îles de la Madeleine, en 1956. Cet homme, fier ambassadeur de ses Îles, aura gravi les échelons de la politique avec un sens de l'orientation peu commun, car la montée des sommets fut rapide et toujours par le bon chemin. Communicateur hors pair, je me souviendrai de lui, avec son œil de lynx, comme étant l'analyste politique le plus branché au Québec, probablement au Canada également.

Y a-t-il quelque chose ou quelqu'un qu'il ne connaissait pas? Son autre trait caractéristique se trouvait, comme un grand ténor, dans sa voix énergiquement porteuse pour émettre des commentaires de grande saveur, jamais dans la complaisance, très imagés et bien dosés dans la justesse des mots. Jean Lapierre était fait de roc.

Michel Beaumont
Québec, le 29 mars 2016

Lapierre le juste

Jean Lapierre n'était pas de ma famille politique, mais je reconnais en lui la capacité à transcender la politique partisane. Lapierre était juste. Le chroniqueur était capable de critiquer fermement les politiciens de son allégeance politique, soit les fédéralistes et les libé-

raux. Certains commentateurs politiques auraient intérêt à s'inspirer de Lapierre, particulièrement ceux des médias traditionnellement amis des libéraux. Lapierre a refusé de tomber dans la facilité de la partisanerie aveugle. Cela a fait de lui un individu respectable et c'est, selon moi, la raison pour laquelle la population lui rend hommage aujourd'hui.

David Doyon
Québec, le 29 mars 2016

Félix et sa plume
diversifiée!

Nous savons tous que Félix Leclerc a écrit de magnifiques chansons, dont plusieurs sont de grands classiques de la chanson québécoise. J'évoque ici, entre autres, *Le p'tit bonheur*, *Moi, mes souliers*, *Attends-moi ti-gars*, *Bozo*, *Le tour de l'île*, *Le roi heureux* et *L'hymne au printemps*. Cette dernière chanson a d'ailleurs inspiré le titre donné à un événement fondé en 1998, en son honneur, soit la Journée de l'Hymne au printemps, qui se tient le 21 mars de chaque année. Une chanson qui lui était très chère et qu'il avait composée en 1949, alors âgé de 35 ans. En fait, un an avant ses débuts à Paris où il a chanté la première fois en spectacle le 22 décembre 1950 au Théâtre l'ABC, là où il a reçu un accueil inespéré par le public français qui l'a adopté sur-le-champ et qui en a fait, en l'espace de quelques années, un monstre sa-

cré de la chanson. Bref, depuis, Félix Leclerc aura marqué la chanson d'expression française sur la scène internationale. Mais rappelons aussi que Leclerc a connu une carrière marquante en tant qu'écrivain.

Outre ses chansons, il nous a légué une œuvre qui comprend des romans, des contes, des pièces de théâtre, des poèmes, des maximes, des fables, etc. Son roman *Pieds nus dans l'aube*, publié en 1946, est une œuvre vibrante et marquante de notre littérature. D'ailleurs, dans les années 50 et 60, des livres de Félix Leclerc étaient à l'étude dans les écoles du Québec.

Le constat que je fais, ayant lu ces œuvres littéraires souvent écrites bien avant sa carrière de chansonnier, est que les différentes facettes de son talent de romancier, de conteur ou de fabuliste ont influencé sa façon d'écrire ses textes de chansons. Tellement que ces mêmes chansons sont souvent des œuvres littéraires en elles-mêmes, mises en musique fort habilement, nous les rendant ainsi accessibles. Félix était un grand compositeur, je tiens aussi à le souligner.

Félix Leclerc n'aurait sans doute pas pu écrire ses grandes chansons n'eût été ce sens inné qu'il a toujours eu pour le conte, la fable et l'écriture de maximes et de pièces de théâtre. Il y a donc une grande cohérence et une belle diversité dans son œuvre tout entière.

Yvan Giguère
Saguenay, le 30 mars 2016

L I B R E O P I N I O N

Professionnels formés à l'étranger: les murs qu'il leur faut franchir

FRANCE HOULE

Clinique juridique sur la reconnaissance des qualifications professionnelles

GENEVIÈVE ST-LAURENT

Chercheuse postdoctorale
Faculté de droit de l'Université de Montréal

La situation difficile vécue par des médecins d'origine syrienne, relatée récemment par Radio-Canada, a mis en lumière les obstacles auxquels se butent les professionnels formés à l'étranger qui souhaitent exercer une profession réglementée au Québec. Ces derniers étant sélectionnés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, notamment dans le but explicite de pourvoir à des postes vacants, il est inéquitable de ne pas leur donner accès à ces postes en leur imposant des conditions d'accès au travail déraisonnables.

Comme le reconnaît la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, les obstacles à la reconnaissance des compétences peuvent entraîner une déqualification professionnelle dont les coûts humains et sociaux sont majeurs. Sur le plan juridique, une question centrale de ce débat est celle du respect des droits fondamentaux des personnes vivant sur le territoire québécois, dont le droit à l'éga-

lité, qui s'impose à tous, y compris aux ordres professionnels. Mais là n'est pas le seul principe de droit que les ordres professionnels doivent respecter, puisque ces derniers sont tenus d'assurer la protection du public en vertu du Code des professions.

Lorsque les ordres professionnels déterminent les conditions d'accès applicables aux professionnels formés à l'étranger, ils doivent atteindre un équilibre entre, d'une part, l'obligation de protéger le public et, d'autre part, l'obligation de ne pas restreindre l'accès à un permis d'exercice d'une profession de manière non conforme au principe d'égalité. Pour atteindre cet équilibre, les ordres professionnels se sont dotés de procédures réglementaires qui encadrent légalement la reconnaissance des qualifications professionnelles des professionnels formés à l'étranger.

Deux procédures

Deux types de procédures sont ainsi prévus. La première a été instituée par l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, signée en 2008 par le premier ministre Charest et le président Sarkozy. Cette procédure s'applique uniquement aux professionnels détenant un permis d'exercice d'une autorité professionnelle québécoise ou française. Cette procédure est la plus rapide, car toutes les condi-

tions d'octroi d'un permis d'exercice d'une profession sont prescrites dans des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) conclus par les organismes québécois et français qui réglementent une profession donnée. Elle s'applique à tous les professionnels d'une même catégorie et, en général, sans distinction fondée sur l'institution ayant décerné le diplôme au candidat qui fait une demande de reconnaissance de ses qualifications professionnelles.

La deuxième procédure s'applique à tous les autres candidats, quel que soit leur pays d'origine. Elle est prescrite par un Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de la formation qui doit être adopté par chacun des ordres professionnels québécois. Comme son nom l'indique, la formation de niveau universitaire ou collégial suivie par un candidat est au cœur de l'évaluation de son dossier. Il en résulte que deux professionnels formés dans le même pays, mais non dans la même institution d'enseignement, pourront être soumis à des conditions distinctes de reconnaissance de leurs qualifications professionnelles avant d'obtenir un permis pour exercer leur profession.

Ordres professionnels

Que ce soit par application de l'une ou l'autre procédure, le professionnel formé à

l'étranger peut ainsi se voir imposer des mesures de compensation qui peuvent prendre la forme d'un stage, d'une épreuve d'aptitude ou d'une formation complémentaire. Dans certains cas, ces mesures peuvent être très exigeantes et onéreuses.

Dans tous les cas, le fait de remplir ces exigences ne mène qu'à l'émission d'une attestation d'équivalence et non à l'octroi d'un diplôme universitaire ou collégial provenant d'une institution d'enseignement québécoise. Ce point est important, car l'attestation d'équivalence peut, par la suite, être mal perçue par d'éventuels employeurs qui préféreraient des postulants à un emploi possédant un diplôme québécois.

En somme, il y a plusieurs difficultés à surmonter pour le professionnel formé à l'étranger et celles-ci engendrent des frustrations chez ce dernier que l'on peut aisément comprendre. S'il est crucial d'améliorer leurs chances de contribuer à leur société d'accueil, il importe néanmoins de ne pas faire porter tout le fardeau sur les épaules des ordres professionnels qui sont souvent soupçonnés de n'être mus que par des intérêts corporatistes. Sans nier que cela puisse se produire, il ne faut pas non plus tomber dans une argumentation facile, car les ordres professionnels ont avant tout l'obligation légale de protéger le public.

IDÉES

François-Xavier Garneau,
historien national en mal de postérité

JACQUES BEAUCHEMIN

Professeur au Département de sociologie de l'UQAM

Il y a 150 ans mourait François-Xavier Garneau, auteur de *L'histoire du Canada de sa découverte jusqu'à nos jours*, dont le premier tome fut publié en 1845.

Garneau fut très tôt après sa mort élevé au statut d'«historien national». Ce titre glorieux ne renvoie pas simplement au fait que le récit qu'il propose au cours des années 1840 retrace le parcours historique de la nation canadienne-française. Ce que cela signifie davantage, c'est le fait que Garneau écrit non seulement l'histoire de la nation, mais qu'il a le sentiment d'en porter en lui-même le destin. Car après l'échec des rébellions de 1837-1838 et la promulgation en 1841 de l'Acte d'Union, qui semblait sceller pour le pire le destin canadien-français, Garneau et tous les siens sont aux abois. La menace de l'assimilation que

Le Québec contemporain pourrait-il voir émerger un nouvel «historien national»?

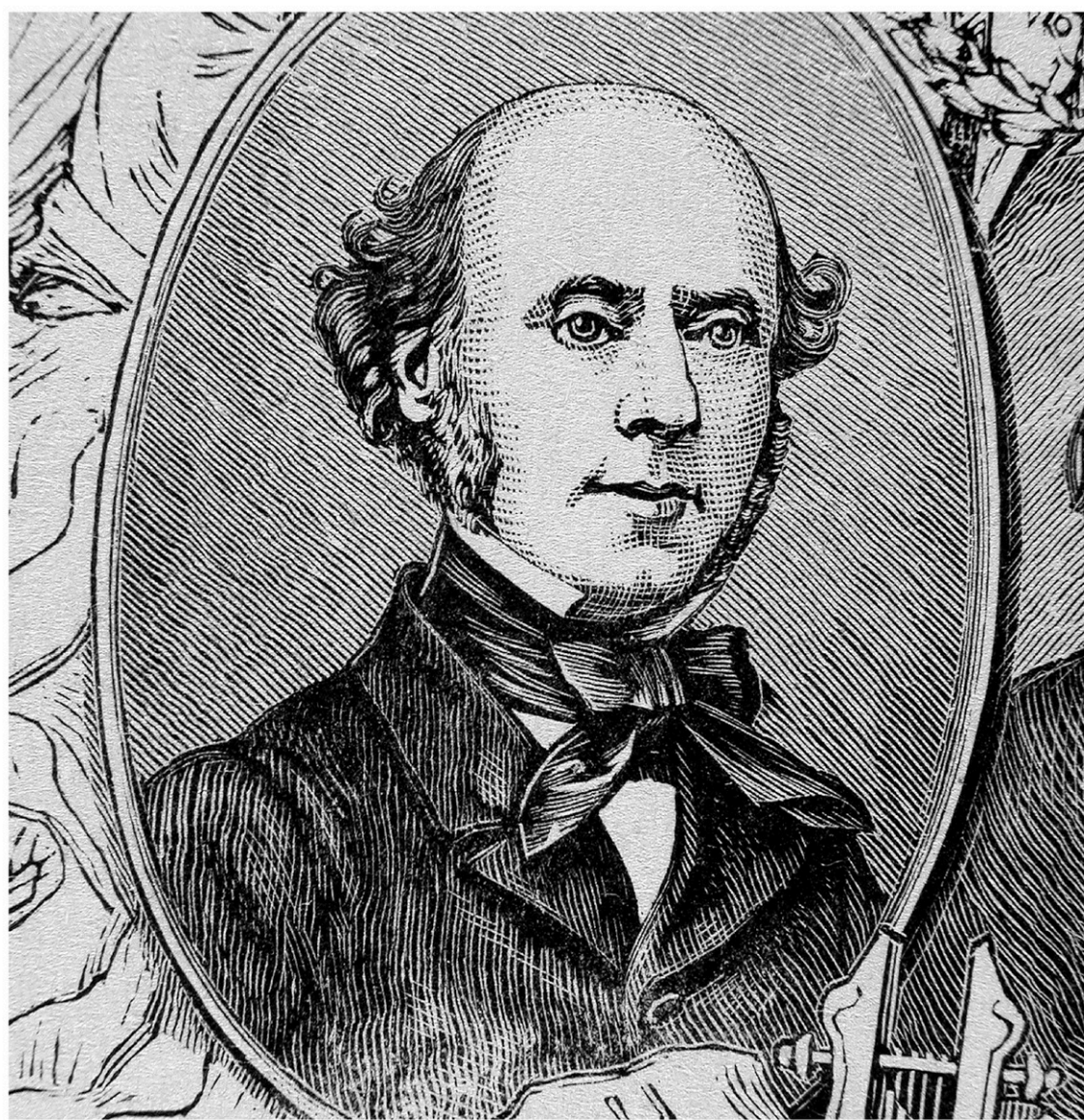
fait peser sur eux le rapport Durham et l'Union qui en est la concrétisation appelle la mise en œuvre d'une stratégie identitaire visant à contrer la menace.

Garneau assume alors ce qui lui apparaît relever d'une responsabilité: montrer aux Canadiens français la valeur de leur collectivité et leur fournir le motif de leurs luttes à venir. Cette collectivité, que Garneau inscrit dans le sillage de la grande race incarnée par Guillaume le Conquérant avant de l'appeler à demeurer fidèle à ses traditions et à laisser les «grands peuples faire l'épreuve des nouvelles théories», trouvera la recette de la survivance dans cette description à la fois flatteuse et inquiète. Nous aurons traversé le temps arc-bouté à cette représentation ambivalente faite de résilience, de soumission à la force des choses et de désir de durer.

Garneau avait bien vu que la définition de la collectivité exigeait qu'on l'inscrive dans la durée. Il fallait lui trouver un point d'origine et ce que l'on pourrait appeler un destin. Entre les deux, il fallait la dépendre dans la singularité d'une personnalité collective. On pourra toujours dire que Garneau a forcé le trait dans la fresque qu'il dessine de la «race intrépide» alors qu'il s'échine à trouver dans les tréfonds de notre histoire les raisons pour lesquelles nous serions, à notre manière, un grand peuple malgré les défaites et les déconvenues. Mais il ne fait rien d'autre que de forger une représentation de l'identité canadienne-française sur laquelle s'appuiera notre collectivité durant un siècle afin de surmonter les écueils d'une histoire qui ne nous avait pas réservé la meilleure part.

Que se lève le prochain «historien national»?

Le Québec contemporain pourrait-il voir émerger un nouvel «historien national»? Encore faudrait-il que nous soyons capables de nous représenter la nation québécoise à l'image d'un peuple inscrit dans l'histoire. Encore faudrait-il que nous reconnaissons dans notre parcours collectif le fil conducteur de ce que Lionel Groulx appelait en 1958 notre «grande aven-



Au XIXe siècle, Garneau assume ce qui lui apparaît relever d'une responsabilité: montrer aux Canadiens français la valeur de leur collectivité et leur fournir le motif de leurs luttes à venir.

ture». Ces conditions ne me paraissent plus réunies aujourd'hui.

Le paradoxe de la situation actuelle du Québec tient au fait qu'au terme de ce que Fernand Dumont a appelé l'«hiver de la survivance», et au moment où notre société pourrait achever dans la souveraineté politique le long parcours qui l'a amenée jusqu'ici, on ne trouve plus d'historiens, et plus généralement d'intellectuels, capables comme Garneau de brosser une représentation d'ensemble de la réalité de notre temps. L'histoire nationale est à la fois discréditée et suspecte. Ne signifierait-elle pas repli sur soi et fermeture à l'autre? Les imprécations partout présentes sur le respect de la différence et le caractère pluriel et métissé du Québec contemporain semblent frapper d'obsolescence sinon de suspicion toute tentative de ressaisissement de l'aventure québécoise sous la figure de l'histoire nationale. Qui aujourd'hui comme Garneau en son temps est disposé à embrasser le destin québécois dans la perspective d'une responsabilité à assumer?

Américanité

L'américanité du Québec, dont on nous dit qu'elle serait au fondement de l'identité collective, ouvre l'aventure canadienne-française et québécoise à celle du continent tout entier. Elle fait de nous les bâtisseurs d'un pays neuf à l'image de tous ceux qui en Amérique ont entrepris cette même aventure. Pour séduisante qu'elle puisse être, cette représentation ne nous dépouille-t-elle

pas du caractère singulier de notre expérience historique? Ce que les Canadiens français et Québécois ont vécu en Amérique est unique du fait de l'expérience minoritaire qui a toujours été au cœur de leur histoire sur ce continent. Cette histoire nous a faits tout à la fois résilients et inquiets de l'issue de ce que l'histoire nous réserve, fiers d'avoir pu conjurer jusqu'ici la disparition à laquelle nous étions promis, mais incapables d'achever le destin dans la souveraineté, geste ultime d'un possible ressaisissement de nous-mêmes.

D'autres nous disent que cette ambivalence identitaire n'est pas une tare, mais une disposition qui nous aura permis de traverser l'histoire sans coup férir. C'est en contournant les obstacles et en manœuvrant habilement dans le jeu des rapports de force que nous serions parvenus à tirer notre épingle du jeu. Mais cette vision nous confine au maintien précaire de notre collectivité dans l'histoire du monde et se refuse à ériger le Québec d'aujourd'hui en sujet politique capable de donner un sens au désir de durer qui ne nous a pas quittés depuis la défaite des plaines d'Abraham et la funeste prophétie du rapport Durham.

Une table ronde réunira le 2 avril prochain au musée Pointe-à-Callière divers spécialistes de l'œuvre de ce grand historien et de la période troublée, celle des rébellions, au cours de laquelle il rédigea son ouvrage. Elle sera l'occasion de revenir sur l'influence de ce livre sans doute le plus marquant du XIXe siècle canadien-français.

MÉDIAS

Place aux
«hyperlocaux»

CHRISTIANE DUPONT

Rédatrice en chef du Journaldesvoisins.com

Des hebdomadaires de quartier pourraient disparaître à Montréal parce que Transcontinental «réévalue son modèle d'affaires», nous apprenait un reportage de La Presse canadienne le 10 mars. Apparemment, l'information de quartier n'est plus assez «rentable» à Montréal.

«Dans les régions, nos hebdomadaires sont en très bonne forme», a expliqué le président et chef de la direction de Transcontinental, François Olivier. Dans les grands centres comme Montréal, où l'on a plusieurs publications, c'est plus difficile. Il faudra réévaluer si chaque quartier peut avoir son hebdo.»

Or, nous sommes cinq médias principalement Web (également papier dans le cas de *Journaldesvoisins.com*) à Montréal à croire qu'au contraire, chaque quartier doit avoir son journal. Nous sommes ce que les observateurs des médias appellent des «hyperlocaux»: des médias centrés sur un quartier, offrant une information de qualité, réalisée, notamment, par des journalistes professionnels et par des résidents, et sans cette publicité omniprésente (entre 75 à 80% du contenu) qui est devenue la norme chez les hebdomadaires Transcontinental.

Nous ne sommes pas contre la publicité, au contraire. Mais nous croyons qu'un journal ne devrait pas avoir pour premier souci la quête du profit. Une information de quartier de qualité, c'est à nos yeux, d'abord et avant tout, un service public.

Certes, les journaux hyperlocaux indépendants (collaboratif dans le cas de *QuartierHochelaga.com* et communautaire dans le cas de *Journaldesvoisins.com*) ont du mal à garder la tête hors de l'eau. Pour prendre la place qui leur revient, ils ont besoin du soutien de leurs lecteurs, des organismes communautaires, des associations de commerçants et des autorités de leurs quartiers, ce qui nous manque souvent à l'heure actuelle.

Au fil des années, nous avons fait la preuve de notre pertinence, mais il est assez paradoxal que nous ayons encore du mal à aller chercher des revenus lorsqu'on décèle les intentions de Transcontinental: en dépit du fait que leurs hebdomadaires à eux offrent — comparativement à nous — peu d'informations locales, et en dépit du fait qu'ils s'apprennent manifestement à en offrir encore moins si la direction décide de mettre fin à certains de ses hebdomadaires, ils continuent de ramasser le gros des recettes publicitaires allouées aux journaux locaux.

Il est temps de lancer un appel à l'action dans nos communautés respectives sur le type d'informations que veulent les citoyens pour leur quartier. Le modèle du Publisac ou celui des hyperlocaux?

Lettre également signée par les journalistes de Pamplemousse.ca — Mercier, Pamplemousse.ca — Plateau, QuartierHochelaga.com et RueMasson.com

LA RÉPLIQUE > DJIHADISME

Francophonie et laïcité, deux maux dangereux?

YVES LAFRAMBOISE

Québec

L'article paru dans *Le Devoir* de samedi dernier ayant pour titre «La francophonie, facteur clé de la radicalisation djihadiste», faisant état d'une étude réalisée par des chercheurs de la Brookings Institution, me semble plus relever du fantasme que d'une recherche sérieuse.

Un tel énoncé venant de chercheurs de cet institut paraît impressionnant au premier abord, mais c'est une vieille rengaine qui me semble mettre en scène deux philosophies en compétition: l'approche libérale américaine d'une part et l'approche républicaine d'autre part.

La Brookings Institution a pour objectif principal de valoriser et de mettre en valeur la démocratie à l'américaine. La francophonie ne fait sûrement pas partie de leurs priorités. Au contraire, selon eux, la langue française serait porteuse d'un génie dangereux. Quant à la laïcité à la française, basée sur la loi de 1905, c'est une mesure virulente. Un peu plus et nous pourrions parler de racisme. Parlons au moins de francophobie.

LE DÉCLENCEUR

«Les valeurs politiques et culturelles françaises jouent paradoxalement un rôle clé dans la radicalisation islamiste, affirment deux chercheurs aux États-Unis qui ont étudié la mouvance extrémiste sunnite autour du monde», *La Presse canadienne*, 26 mars

Leur analyse ne tient pas la route.

Les États-Unis eux-mêmes ont probablement le record des attaques terroristes, non pas seulement avec les tours du World Trade ou autres, mais avec toutes les attaques subies soit par leurs ambassades, soit par le biais de leurs biens à l'étranger. Pourtant, ils sont loin d'être laïques. Au contraire. Ils baignent dans la liberté religieuse sous azimuts.

La laïcité à la française est un concept unique à la France. Pourtant, les événements actuels révèlent la présence d'une nébuleuse islamiste radicale concentrée surtout en Belgique, même si présente aussi en France, en Allemagne et possiblement en Italie. Elle a aussi été présente en Espagne. On la trouve aussi en Turquie, là où on parle le turc.

On ne peut dissocier les mouvements radicaux présents en France de son histoire coloniale. Par exemple, elle a abrité, lors de la guerre civile algérienne (années 1980-1990), nombre d'opposants au régime socialiste en place. Ainsi, beaucoup d'intégristes islamistes, radicaux, membres du FIS et du GIA ont été accueillis en France à titre de réfugiés politiques. Ils ont fait le lit des premiers terroristes islamistes en France.

Affirmer un lien entre laïcité et radicalisation en Europe relève d'un imaginaire ridicule. Mais il permet surtout à ces néolibéraux de passer sous silence la responsabilité première des États-Unis (et de leur allié de circonstance, l'Arabie saoudite) dans la formation d'al-Qaïda lors de la guerre en Afghanistan (par leur aide aux talibans contre les Russes), et leur responsabilité dans la formation du groupe État islamique (EI, sunnite) en Irak, après avoir décidé de mettre en place un pouvoir dominé par les chiïtes. Les sunnites se sont reformés au nord de l'Irak, ont absorbé des éléments de l'armée irakienne dissoute, ainsi que des éléments d'al-Qaïda, et formé le groupe EI.

Ces chercheurs devraient commencer par se demander pourquoi leur libéralisme extrême et leur démocratie à l'américaine permettent actuellement l'émergence d'un politicien radical comme Trump... Ils seraient plus utiles.



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

L'application tablette du journal Pamplemousse

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

ACTUALITÉS

Bernard Lamarre, philanthrope et ami des arts

Bernard Lamarre était un collectionneur et un philanthrope passionné d'art. En plus de s'être engagé durant près de 20 ans dans diverses instances du Musée des beaux-arts de Montréal, il avait monté, au sein même de la Société Lavalin qu'il dirigeait, une imposante collection d'œuvres d'art principalement canadiennes. Cette collection, de quelque 1300 œuvres, a été rachetée par l'État en 1992 pour être donnée au Musée d'art contemporain de Montréal, qui la possède toujours. Au moment de cette acquisition, elle comptait déjà pour autour du quart de la collection entière du musée.

Bernard Lamarre avait monté cette collection « au gré de sa fantaisie », comme il le disait au magazine *Vie des arts* en 1994. Mais la collection compte des pièces remarquables. John Zeppetelli, directeur du Musée d'art contemporain, mentionne

le Jean-Paul Riopelle qui trône à l'entrée du musée, et un Charles Gagnon qui orne la Salle du conseil du musée. On y trouve aussi des pièces de Paul-Emile Borduas, de Marcelle Ferron, de Marcel Barbeau et d'Edmund Alleyne, qui fera d'ailleurs l'objet d'une exposition du Musée d'art contemporain au printemps.

Du côté du Musée des beaux-arts de Montréal, on a tenu mercredi à saluer le « géant », le philanthrope et à l'amateur d'art qu'était Bernard Lamarre. Déjà, en 2011, le Musée avait rendu hommage à l'homme en lui dédiant la sculpture monumentale en bronze de David Altmejd *L'œil*.

Bernard Lamarre a déjà dit être tombé amoureux des arts visuels lors d'un voyage en Europe dans les années 1950. « J'ai privilégié l'art contemporain parce qu'en général, il s'agissait d'artistes pas encore très connus, que je pouvais ren-

contrer plus facilement. Je trouvais qu'il valait la peine de les encourager de leur vivant. Et, au départ, leurs œuvres étaient davantage à la portée de ma bourse », disait-il lors d'une entrevue effectuée en 2007.

Son fils, Jean Lamarre, confie au *Devoir* qu'« en 1952, il s'est marié et est parti en Angleterre pour faire sa maîtrise. Il y avait des églises et des musées, ma mère connaissait ça plus que lui, il s'est embarqué là-dedans, il a commencé à savoir ce qu'était un Rubens, un Rembrandt, etc. »

Au Musée des beaux-arts de Montréal, Bernard Lamarre a été l'instigateur et le réalisateur du pavillon Jean-Noël Desmarais. « Concernant l'agrandissement du pavillon Jean-Noël Desmarais, raconte Jean Lamarre, il s'est retrouvé un jour dans le Transsibérien avec M. Desmarais. Ils étaient sept jours ensemble dans le train et il n'y avait pas d'autre endroit où

aller. À force de se faire demander de l'argent pour le nouveau pavillon, au bout de quatre jours M. Desmarais lui a dit: "Je te le donne, et on ne parle plus de ça pour le reste du voyage." Il était tenace... »

Il a également donné naissance au projet d'expansion incorporant l'église Erskine and American pour devenir le pavillon d'art québécois et canadien du musée.

Pour Nathalie Bondil, directrice du Musée des beaux-arts de Montréal, Bernard Lamarre avait pour ambition de soutenir le milieu culturel montréalais, en s'y engageant lui-même mais aussi, et peut-être surtout en persuadant tout un milieu de s'y intéresser. Il est à l'origine du Centre des sciences et du réaménagement du Vieux-Port de Montréal. Il a été président du conseil d'administration de l'Institut de design de Montréal.

Caroline Montpetit



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Bernard Lamarre, en 2001

BÂTISSEUR

SUITE DE LA PAGE 1

Québec de 1993 à 1997. L'implication allait plus loin. En 2001, avait signalé le magazine *L'actualité*, il en comptait pas moins de 22. Outre l'Université de Montréal, l'École Polytechnique, la Société du Vieux-Port et la Société de la faune et des parcs du Québec, il a aussi siégé à celui du Devoir inc., dont l'actuel président est son fils Jean.

« Quand on parle de nationalisme québécois, ce qu'il voyait, ce n'était pas une question d'indépendance, c'était de prouver que les Québécois étaient capables de réussir à travers le monde, qu'on était assez bons, qu'on avait d'excellents ingénieurs, d'excellents artistes capables de se développer. Et il les a toujours encouragés à mieux réussir, a dit Jean Lamarre. C'était un éternel optimiste, généreux de son temps. »

De Lalonde & Valois à Lavalin

Né à Chicoutimi et diplômé en génie civil de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, M. Lamarre entame sa carrière en 1955 chez Lalonde & Valois, l'ancêtre de Lavalin. Il en devient le président en 1972, poste qu'il occupe jusqu'en 1991 au moment où SNC en fait l'acquisition pour donner naissance à la multinationale que l'on connaît aujourd'hui.

« J'aimais pouvoir me dire, quand je passais au square Dominion par exemple et que je voyais l'édifice Lavalin: "C'est moi qui ai fait ça" », raconte-t-il en 2001 à Georges-Hébert Germain dans un portrait publié à la une du *Devoir*. « J'éprouvais beaucoup de satisfaction et de fierté pour ce que nous avions réalisé. »



CANAL D

Bernard Lamarre

C'est à ce même Georges-Hébert Germain qu'il avait confié, une vingtaine d'années plus tôt dans *L'actualité*, son amour sans bornes du développement de projets et de leur réalisation. « Autant que possible, il faut créer ses projets soi-même », dit-il alors au journaliste. « C'est ça, le secret. Il faut qu'ils germent dans la tête. Il faut que tu connaisses les besoins de ton client avant même qu'il les ressentent. » À l'époque, Lavalin, qui a aussi collectionné des mégaprojets comme le Stade olympique et des alumineries, compte 6000 employés et des projets dans plus de 50 pays. Au milieu des années 80, son chiffre d'affaires tourne autour de 650 millions.

POLICE

SUITE DE LA PAGE 1

qui ont tourné au vinaigre entre 2006 et 2010. Elle a notamment observé des taux plus élevés d'interventions policières durant laquelle une personne est blessée ou tuée dans les régions les moins peuplées du Québec. « On a des problématiques sociales importantes. On a peut-être aussi une moins grande offre de services, soupçonne M^{me} Gendron. Ça dépend [également] des outils qui sont à la disposition des policiers », poursuit-elle.

L'expert-conseil en matière d'emploi de la force à l'ENPQ Bruno Poulin résume la « règle d'or » à appliquer dans pareilles circonstances par les policiers: « prendre son temps ». « S'il n'y a pas d'urgence d'agir, c'est d'essayer de rentrer en contact avec la personne. On sait que la crise

va monter, monter, monter, mais à un moment donné, elle va redescendre », indique-t-il.

Dans les 143 cas examinés par le CRDS, les policiers ont ouvert le feu alors qu'ils étaient à une distance moyenne de 4,3 mètres de l'individu présentant « une menace de lésions corporelles graves ou mortelles ». « Les tirs policiers se font à très très courte distance, ce qui montre que nos policiers font feu à la toute dernière minute », fait remarquer M^{me} Gendron.

Cependant, leurs tirs ont atteint la cible moins d'une fois sur deux (46%). « Moi, ça m'a surpris que ce soit aussi haut que ça », lance M. Poulin, pointant les conditions parfois extrêmes dans lesquelles se déroulent ces événements — « prise de décision rapide », « stress », « tir en déplacement », « tir en pénombre ». « Il ne faut pas aussi faire l'erreur de comparer ça directement à du tir sportif. La cible est immobile en tir sportif. Le tireur est immobile en tir sportif. On n'a pas peur de mourir en tir sportif », insiste-t-il.

Cela dit, la direction de l'ENPQ a convenu de la nécessité d'intégrer le « tir réactif » dans son programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Plus de Taser?

Selon M. Poulin, le rapport de recherche de près de 250 pages du CRDS incitera sans doute plus d'un corps de police à réfléchir à l'idée de recourir davantage à des armes à impulsion électrique (Taser), d'autant plus que 41% des agressions ou des menaces d'agression envers les policiers sont perpétrés par des individus ayant sur eux une arme blanche ou un objet contondant. « Dans certaines circonstances, [le Taser] peut sauver des vies, et ça peut éviter des blessures, c'est clair, mais ça ne va pas remplacer une arme à feu », soutient-il.

Les collisions routières sont la deuxième cause de blessures et de décès liés aux interventions policières ayant fait l'objet d'une enquête indépendante en vertu de la politique mi-

nistérielle. « C'est une mauvaise manœuvre du fuyard, donc un dérapage qui va entraîner un impact, la plupart du temps contre un objet stationnaire: un arbre, une clôture, un muret, un immeuble même parfois. C'est très, très rapide. La durée moyenne des poursuites policières qui se terminent en collision routière, c'est 3,4 minutes », note M^{me} Gendron.

Après avoir parcouru l'étude de M^{me} Gendron, la direction de l'ENPQ a convenu d'ajouter un séminaire sur la gestion du stress et des émotions, ainsi que des mises en situation « auprès de personnes en crise et vulnérables: sujet armé, non armé, suicidaire, suicide par personne interposée, délire agité, état de conscience altéré ». « L'objectif est d'axer l'intervention sur l'utilisation des techniques de désescalade, de la communication tactique, de l'intervention physique et tactique », a expliqué l'ENPQ par voie de communiqué.

Plus récemment, au sujet de la tourmente dans laquelle SNC-Lavalin a été plongée au cours des dernières années, M. Lamarre avait affirmé à *La Presse* en 2015 que cette conduite aurait été « impensable » à son époque, jetant le blâme sur des « escogriffes cupides ».

Au fil des ans, les honneurs se succèdent. En 1985, il reçoit l'Ordre du Canada. La même année, on le nomme officier de l'Ordre national du Québec; il deviendra grand officier en 2013. Dans sa notice biographique, l'Ordre mentionne précisément son engagement constant envers la collectivité.

« Outre son apport au monde des affaires, Bernard Lamarre laisse la métropole en deuil d'un de ses grands mécènes. M. Lamarre était considéré comme un véritable pilier de la philanthropie au sein de la communauté francophone, a affirmé la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Son implication remarquable de près de 25 ans au conseil du MBAM, à titre de membre, puis de président, mérite d'être soulignée et citée en exemple. »

Son épouse, Louise Lalonde-Lamarre, est décédée en 2002.

Le Devoir

AVION

SUITE DE LA PAGE 1

taille. La configuration rend toutefois les ailes vulnérables au givre, selon des experts.

Mardi, au moment de la tragédie, les conditions météo étaient les suivantes, selon le Bureau de la sécurité des transports (BST): pluie légère et brume, visibilité de 4 km et plafond nuageux à 61 mètres. La température était de 0°C et les vents soufflaient de l'est-nord-est à 20 km/h, avec des rafales jusqu'à 30 km/h.

Rien d'exceptionnel pour les îles de la Madeleine, mais les sociétés Air Canada et Pascan avaient tout de même annulé leurs vols au départ et à l'arrivée des îles ce jour-là.

Le pilotage d'un avion MU-2 est réservé aux pilotes expérimentés et très prudents, indiquent des sources. Depuis 2008, les pilotes de MU-2 doivent suivre un entraînement sur simulateur de vol au centre d'entraînement Simcom, en Floride. Il s'agit d'un entraînement inusité pour un petit avion comme le MU-2. Les simulateurs de vol servent généralement à former

les pilotes d'avion de ligne. Des sources indiquent que Pascal Gosselin, président de la firme Aéro Teknic, qui pilotait l'avion qui s'est écrasé mardi aux îles de la Madeleine, a suivi cette formation sur simulateur.

L'enquête sur l'écrasement de l'avion, survenue mardi midi à Havre-aux-Maisons, s'intéressera à la formation des pilotes. Transports Canada et le Bureau de la sécurité des transports (BST) ont indiqué mercredi qu'ils scruteraient les dossiers de formation du pilote, Pascal Gosselin, et du copilote Fabrice Loubarel. Celui-ci était instructeur à l'école de pilotage CPAQ Aéro, de Saint-Hubert.

Les fichiers d'entretien de l'avion Mitsubishi MU-2B-60 seront aussi fouillés dans le cadre de cette enquête.

Mercredi, le BST a laissé entendre qu'il étudie toutes les hypothèses pour déterminer les causes de la tragédie: erreur de pilotage, bris mécanique ou conditions météo difficiles, notamment. Six représentants du BST sont arrivés aux îles de la Madeleine pour mettre en marche l'enquête, qui prendra plusieurs semaines, a indiqué André Turenne, enquêteur principal, lors d'un point de presse.

« Il importe de ne pas tirer de conclusion ni de faire des suppositions quant aux causes de l'accident à l'heure actuelle. Un accident est rarement le résultat d'un seul problème », a indiqué le BST.

L'avion et le pilote dans la ligne de mire

Les enquêteurs doivent photographier la carcasse de l'avion sous tous les angles, y compris par voie aérienne, avec l'aide de la Garde côtière canadienne. Dans les prochains jours, le BST arrangerait le transport des morceaux de l'avion à son laboratoire d'Ottawa, pour analyser les débris de façon plus poussée.

Le BST et Transports Canada doivent aussi vérifier si l'avion, immatriculé aux États-Unis, répond aux règles canadiennes. L'enquête doit aussi déterminer si les pilotes avaient les permis pour transporter des passagers.

Selon nos sources, le père du pilote est un ami de Jean Lapierre. Les enquêteurs cherchent à déterminer de quelle façon l'offre ou la sollicitation de services de transport s'est faite. Le vol qui a pris fin de façon dramatique était-il commercial ou privé? L'entreprise Aéro Teknic a refusé de répondre aux questions du *Devoir*, mercredi.

Transports Canada a envoyé deux inspecteurs à Saint-Hubert pour vérifier si la firme Aéro Teknic agissait conformément au Règlement de l'aviation civile au moment de l'accident.

« L'aéronef de type MU-2B-60 impliqué dans l'accident est immatriculé aux États-Unis. Des représentants du ministère travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis pour examiner tous les renseignements concernant ce cas complexe », a précisé Transports Canada au *Devoir*.

Le pilote Pascal Gosselin, bien connu dans le milieu de l'aviation, a une réputation sans faille. « C'était un homme très prudent, ça fait des années qu'il vole », dit Michel Beaudoin, directeur général de l'aéroport de Saint-Hubert.

« Pascal était même un peu pépère. Il n'aurait jamais pris les commandes s'il avait jugé que c'est dangereux. Il était père de trois enfants. Je ne l'ai jamais vu prendre de risque inutile », dit Christian Guy, vice-président de l'entreprise Cakemail, un ami de longue date du pilote.

Avec Jessica Nadeau
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com